



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# Note d'information n° 230

## Mai 2017

**Rectorat**

Division des structures  
et des moyens  
DSM4 – Statistiques et  
indicateurs de pilotage

Téléphone  
02 62 48 13 78  
Fax  
02 62 48 13 83  
Mél  
sdeva  
@ac-reunion.fr

24, avenue  
Georges Brassens  
97702 Saint-Denis  
Messag cedex 9  
Ile de La Réunion

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

# L'ACADEMIE DE LA REUNION EN BREF

## Année scolaire 2015-2016



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# Note d'information n° 230

## Mai 2017

**Rectorat**

Division des structures  
et des moyens  
DSM4 – Statistiques et  
indicateurs de pilotage

Téléphone  
02 62 48 13 78  
Fax  
02 62 48 13 83  
Mél  
sdeva  
@ac-reunion.fr

24, avenue  
Georges Brassens  
97702 Saint-Denis  
Messag cedex 9  
Ile de La Réunion

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

# L'ACADEMIE DE LA REUNION EN BREF

## Année scolaire 2015-2016

## Sommaire

<b>1.LES EFFECTIFS SCOLAIRES.....</b>	<b>3</b>
<b>2.LES PERSONNELS.....</b>	<b>5</b>
<b>3.LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.....</b>	<b>7</b>
<b>4.LES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....</b>	<b>9</b>
<b>5.RÉSULTATS DEFINITIFS AUX EXAMENS SESSION 2016.....</b>	<b>13</b>
<b>6.LA FORMATION EN APPRENTISSAGE.....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXES - CARTOGRAPHIE DES COLLÈGES ET LYCÉES .....</b>	<b>14 À 22</b>
<b>Localisation des collèges et des lycées selon le secteur d'enseignement .....</b>	<b>14-16</b>
<b>Les effectifs d'élèves par commune (premier degré, second degré, post-bac) .....</b>	<b>17-19</b>
<b>Cartographie des sections linguistiques en collège et lycée.....</b>	<b>20-27</b>
<b>Cartographie des bacs professionnels (terminales) et des STS 1ère année.....</b>	<b>28-29</b>

## 1. LES EFFECTIFS SCOLAIRES<sup>1</sup>

A la rentrée 2016, les établissements scolaires des premier et second degrés de l'académie ont accueilli 220 641 élèves, soit 343 inscrits de plus qu'en 2015 (+0,2 %, après -0,1 % en 2015).

La baisse tendancielle des effectifs du premier degré, amorcée depuis la rentrée 2008, s'atténue (-0,1 % en 2016 après -0,3 % en 2015). Dans le niveau pré-élémentaire public, l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans a permis d'inverser la tendance (1 779 en 2016 soit +27,3%). Alors même que le nombre de naissances peine à redécoller. Le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans a donc encore progressé (13,4 % en 2016 après 10,8 % en 2015). Les effectifs du niveau élémentaire public reculent au même rythme qu'à la rentrée 2015 (-0,5%). L'essentiel de cette baisse est portée par la génération scolarisée en CE1. Ces enfants sont pour la plupart en 2009, une année creuse dans la courbe des naissances. La part des effectifs de l'enseignement privé est de 8,1 % (après 8 % en 2015, 7,9 % en 2014).

L'augmentation des effectifs du second degré (hors post-bac) provient essentiellement de la hausse des effectifs dans les lycées généraux et technologiques qui comptabilisent 705 inscrits de plus qu'en 2015 (+2,8%). Ce cycle d'enseignement avait déjà bien progressé en 2015 avec 1 072 élèves en plus (+4,4%).

Les effectifs du second cycle professionnel sont en légère hausse cette année dans l'enseignement public (+113 élèves, +0,7%), contrairement aux 2 années antérieures (-1,7 % en 2015 et -0,8% en 2014).

La part des effectifs du privé dans l'enseignement du second degré se stabilise à 7,5 %.

A la rentrée 2017, les écoles, collèges et lycées (hors post-bac) devraient scolariser 221 288 élèves (soit 847 inscrits de plus qu'en 2016, +0,4%). Dans le premier degré, les effectifs devraient rester stables. Dans le second degré, les effectifs devraient continuer à augmenter, avec une tendance quasi équivalente à celle de 2016 (+0,6%).

### DÉFINITIONS :

**Premier degré :** enseignement scolaire regroupant l'enseignement préélémentaire (avant le cours préparatoire) et l'enseignement élémentaire.

**Enseignement préélémentaire :** enseignement dispensé dans les écoles maternelles ou dans les écoles élémentaires comportant une classe ou une section maternelle enfantine au sein d'une classe à plusieurs niveaux ou dans des écoles spéciales.

**Enseignement élémentaire :** il est donné en très grande partie dans les écoles primaires ; l'enseignement spécialisé y est inclus : classes d'initiation et classes d'intégration scolaire (CLIS).

**Second degré :** enseignement faisant suite à l'enseignement du premier degré, dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle).

**Premier cycle :** de la sixième à la troisième.

**Second cycle général et technologique :** classes de seconde, première et terminale préparant aux baccalauréats général ou technologique.

**Second cycle professionnel :** classes préparant aux certificats d'aptitude professionnelle (CAP), aux baccalauréats professionnels en trois ans ou brevets des métiers d'arts (BMA). Effectifs de l'enseignement public et privé du premier degré

<sup>1</sup> **POUR EN SAVOIR PLUS :** TS n°s 289, 290, 291, 292, et 297 du service statistique.

	La Réunion					Ens.des DOM** 2016-17	La Réunion/ DOM	La Réunion/ Métro+DOM (yc Mayotte)
	2014-2015	2015-2016 (1)	2016-2017 (2)	Variation : (2)-(1)	Prévisions 2017-2018			
<b>Enseignement public</b>								
Préélémentaire	40 056	40 083	40 185	102	40 592	99 780	40,3%	1,8%
Elémentaire *	69 685	69 249	68 888	-361	68 468	181 766	37,8%	1,9%
<b>TOTAL PUBLIC</b>	<b>109 741</b>	<b>109 332</b>	<b>109 073</b>	<b>-259</b>	<b>109 060</b>	<b>281 546</b>	<b>38,7%</b>	<b>1,9%</b>
<b>Enseign privé sous contrat</b>								
Préélémentaire	3 359	3 373	3 411	38	3 425	8 973	38,0%	1,1%
Elémentaire *	6 040	6 089	6 174	85	6 218	16 581	37,2%	1,0%
<b>TOTAL PRIVE sous contrat</b>	<b>9 399</b>	<b>9 462</b>	<b>9 585</b>	<b>123</b>	<b>9 643</b>	<b>25 554</b>	<b>37,5%</b>	<b>1,0%</b>
<b>Ensemble du premier degré</b>	<b>119 140</b>	<b>118 794</b>	<b>118 658</b>	<b>-136</b>	<b>118 703</b>	<b>307 100</b>	<b>38,6%</b>	<b>1,7%</b>

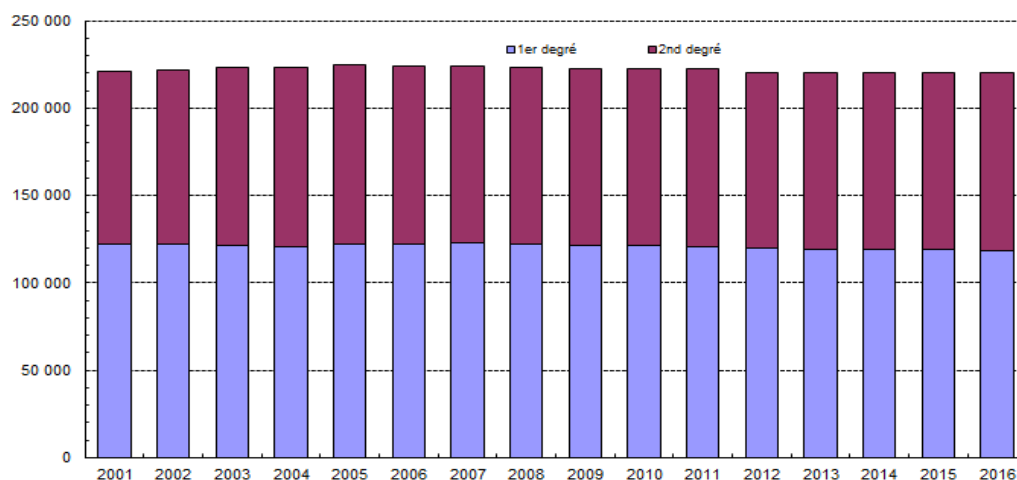
\* comprend les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

## EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ DU SECOND DEGRÉ

	La Réunion					Ens.des DOM 2016-17	La Réunion/ DOM	La Réunion/ Métro+DOM (yc Mayotte)
	2014-2015	2015-2016 (1)	2016-2017 (2)	Variation : (2)-(1)	Prévisions 2017-2018			
<b>Enseignement public</b>								
Premier cycle	54 039	53 282	52 815	-467	52 719	139 411	37,9%	2,1%
SEGPA*	2 293	2 304	2 367	+ 63	2 444	6 487	36,5%	2,9%
Second cycle G & T	22 217	23 266	23 970	+ 704	24 405	59 142	40,5%	1,9%
Second cycle professionnel	15 317	15 051	15 164	113	15 258	37 860	40,1%	2,9%
<b>TOTAL PUBLIC</b>	<b>93 866</b>	<b>93 903</b>	<b>94 316</b>	<b>+ 413</b>	<b>94 826</b>	<b>242 900</b>	<b>38,8%</b>	<b>2,1%</b>
<b>Enseignement privé sous contrat</b>								
Premier cycle	4 892	4 942	5 035	+ 93	5 109	11 859	42,5%	0,7%
SEGPA*	32	38	43	+ 5	39	179	24,0%	1,0%
Second cycle G & T	1 989	2 012	2 013	+ 1	2 058	4 675	43,1%	0,6%
Second cycle professionnel	543	567	524	- 43	488	2 421	21,6%	0,4%
<b>TOTAL PRIVE</b>	<b>7 456</b>	<b>7 559</b>	<b>7 615</b>	<b>+ 56</b>	<b>7 694</b>	<b>19 134</b>	<b>39,8%</b>	<b>0,7%</b>
<b>Enseignement privé hors contrat</b>								
Premier cycle	16	42	52	+10	65	344	15,1 %	0,5%
<b>Ensemble du second degré académie</b>	<b>101 338</b>	<b>101 504</b>	<b>101 983</b>	<b>+ 479</b>	<b>102 585</b>	<b>262 378</b>	<b>38,9%</b>	<b>1,8%</b>
<b>Ensemble du second degré national **</b>	<b>101 338</b>	<b>101 504</b>	<b>101 983</b>	<b>+ 479</b>	<b>102 585</b>	<b>262 569</b>	<b>38,8 %</b>	<b>1,8 %</b>

\*SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté / \*\* contient les effectifs SEGPA, 2nd degré G&T et 2nd cycle pro des établissements hors contrat Métropole et DOM

Évolution de la population scolarisée dans les premier et second degrés (public + privé)



Source : Rectorat de la Réunion - DSM4 - Statistiques et indicateurs de pilotage

## 2. LES PERSONNELS

Au 1<sup>er</sup> décembre 2014, l'académie dénombre 21 735 agents titulaires, stagiaires et non titulaires de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur en activité. Ils représentent 6 % de la population active ayant un emploi. Comparativement à 2013, les effectifs sont en légère hausse en 2014 (0,3 % soit 69 agents).

Le secteur public emploie la majorité des personnels (95,7 %), les autres agents sont affectés dans les établissements privés sous contrat (936 agents). Les personnels (y compris les enseignants-stagiaires) rémunérés au titre du secteur public sont à 83,6 % des titulaires. 71,4 % des non titulaires du public assurent des fonctions de surveillance et d'assistance dans les écoles et dans les EPLE.

Sept agents sur dix (73,2 %) du secteur public sont des enseignants affectés à l'enseignement des élèves, soit 15 230 agents. Parmi eux, 56,4 % exercent en collège ou en lycée, 40,7 % dans une école maternelle ou élémentaire et 2,9 % sont dans l'enseignement supérieur. Les enseignants sont à hauteur de 83,8 % des agents titulaires. 7,5 % des enseignants du second degré sont des non titulaires alors que dans le premier degré, seuls 3 enseignants ne sont pas titulaires.

Les 5 569 agents exerçant des fonctions d'encadrement (DIEO), d'administration, de gestion et de surveillance, correspondent à 26,8 % du personnel du secteur public. Les personnels de surveillance et d'assistance éducative du second degré constituent avec 34,3 % le plus important contingent des effectifs non enseignants.

Le personnel du secteur public de l'académie est composé majoritairement de femmes, soit 61,2 % des agents. C'est le premier degré qui est le plus féminisé, les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes. Néanmoins, le taux de féminisation du secteur public de l'académie reste en deçà du taux national, soit 61,2 % contre 67,5 %.

Dans le public, l'âge moyen des personnels de l'académie et de l'hexagone est du même ordre de grandeur et s'établit à 42 ans. Les

personnels d'assistance éducative et de surveillance présentent la structure la moins âgée au sein de l'académie.

### DÉFINITIONS :

**Personnels** : personnels titulaires, stagiaires et non titulaires rémunérés sur le budget de l'académie au titre du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'après les données issues de l'exploitation de la Base Bilan Social Académique du pôle inter académique décisionnel de Bordeaux (décembre 2014), complétées avec les données du privé et du supérieur issues de la DEPP au ministère (situation en janvier 2015). Les données des années 2009 à 2014 issues du bilan social ont été réropolées ; elles ne sont donc pas comparables à celles publiées dans les éditions précédentes.

**Personnels d'administration, de gestion et de surveillance** : personnels exerçant des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation (DIEO), de surveillance (MI/SE), d'assistance éducative (assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire), et IATSS (personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de santé).

**Enseignants du premier degré (y.c. stagiaires ESPE)** : instituteurs et professeurs d'écoles chargés de classes du premier degré, y compris les directeurs d'école.

**Personnels du premier degré** : regroupe les enseignants du premier degré et les enseignants affectés à des missions autres que l'enseignement (animation, accompagnement, administration, pilotage et animation pédagogique).

**Enseignants du second degré (y.c. stagiaires ESPE)** : enseignants titulaires et non titulaires qui exercent dans les établissements du second degré, y compris les documentalistes et enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Le personnel de direction et d'éducation n'est pas compris dans cette catégorie.

**Personnels du second degré** : regroupe les enseignants du second degré (y compris stagiaires), le personnel de surveillance et d'assistance éducative et les enseignants affectés à des missions autres que l'enseignement.

**Enseignants dans le supérieur** : enseignants exerçant dans les établissements publics du supérieur, université, IUT et ESPE.

**PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
EN 2014-2015**

Établissements publics et privés sous contrat	La Réunion *					MÉTRO+DOM**	
	Titulaires	Non-titulaires	Effectifs	Part des femmes	Age moyen	Part des femmes	Age moyen
<b>Personnels DIEO *</b>	<b>641</b>	<b>48</b>	<b>689</b>	<b>53,6</b>	<b>48,0</b>	<b>66,5</b>	<b>37,1</b>
<b>Personnels du 1<sup>er</sup> degré *</b>	<b>6 550</b>	<b>539</b>	<b>7 089</b>	<b>74,2</b>	<b>41,2</b>	<b>82,4</b>	<b>41,7</b>
<i>dont enseignement (y compris stagiaires)</i>	6 124	3	6 127	74,3	41,2	82,6	41,6
<i>dont accompagnement soutien Hors AIS</i>	70	0	70	38,6	46,1	-	-
<i>dont besoins éducatifs, administration et pilotage</i>	340	0	340	66,8	50,1	-	-
<i>dont réadaptation</i>	16	0	16	81,3	41,7	-	-
<i>dont assistants d'éducation-auxiliaire de vie</i>	0	536	536	81,5	33,9	-	-
<b>Personnels du 2<sup>nd</sup> degré *</b>	<b>8 136</b>	<b>2 671</b>	<b>10 807</b>	<b>52,5</b>	<b>41,7</b>	<b>60,1</b>	<b>44,2</b>
<i>dont enseignement (y compris stagiaires)</i>	7 949	648	8 597	50,3	44,2	58,2	43,6
<i>dont assistance éducative et surveillance</i>	0	1 894	1 894	53,1	30,3		
<i>dont autres non-enseignants</i>	187	129	316	66,5	41,7		
<b>Personnels IATSS *</b>	<b>1 230</b>	<b>147</b>	<b>1 377</b>	<b>73,6</b>	<b>47,0</b>	<b>73,4</b>	<b>46,8</b>
Enseignants dans le supérieur (y.c. ESPE)**	436	0	436	34,2	47,0	38,1	47,5
Non enseignants supérieur + ESPE**	401	0	401	57,1	45,2	62,7	46,3
<b>Total personnel du public</b>	<b>17 394</b>	<b>3 405</b>	<b>20 799</b>	<b>61,2</b>	<b>42,3</b>	<b>67,5</b>	<b>42,9</b>
Enseignants dans le 1 <sup>er</sup> degré privé	363	41	404	88,6	43,3	91,3	42,9
Enseignants dans le 2 <sup>nd</sup> degré privé	428	104	532	58,5	44,3	66,3	45,0
<b>Total personnel privé sous contrat</b>	<b>791</b>	<b>145</b>	<b>936</b>	<b>71,5</b>	<b>43,9</b>	<b>74,3</b>	<b>44,3</b>

Sources : \* Bilan social du rectorat du Rectorat : situation au 01/12/2014 - \*\* Ministère DEPP, situation en janvier 2015

**EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE 2009 À 2014 (SÉRIE RÉTROPOLÉE)**

Public + Privé	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014-2013	
							absolue	relative
<b>Type de fonction</b>								
Personnels DIEO	656	657	662	669	694	689	-5	-0,7%
Personnels du 1 <sup>er</sup> degré	7 279	7 142	6 972	7 111	7 495	7 493	-2	0,0%
<i>dont enseignement (y compris stagiaires)</i>	6 488	6 363	6 111	6 152	6 545	6 531	-14	-0,2%
Personnels du 2 <sup>nd</sup> degré	11 220	11 166	11 114	11 246	11 309	11 339	30	0,3%
<i>dont enseignants (y compris stagiaires)</i>	9 212	9 079	9 032	9 054	9 132	9 129	-3	0,0%
<i>dont assistance éducative et surveillance</i>	2 100	1 742	1 749	1 879	1 858	1 894	36	1,9%
Personnels IATSS	1 391	1 390	1 403	1 371	1 377	1 377	0	0,0%
Enseignants dans le supérieur	523	478	481	421	429	436	7	1,6%
Non enseignants supérieur+ESPE	350	322	331	340	362	401	39	10,8%
<b>Total académie</b>	<b>21 434</b>	<b>21 155</b>	<b>20 963</b>	<b>21 158</b>	<b>21 666</b>	<b>21 735</b>	<b>69</b>	<b>0,3%</b>

Sources : Bilan social du rectorat du Rectorat : situation au 01/12/2014 et ministère DEPP, situation en janvier 2015

**ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS EN 2014-2015**

Public Enseignement	LA REUNION *			METROPOLE + DOM **	
	Effectifs	% de femmes	Age moyen	% de femmes	Age moyen
<b>Premier degré</b>					
Professeurs des écoles	6 055	74,4	41,2	82,9	41,6
Instituteurs	69	65,2	46,5	69,6	47,7
Non - Titulaires	3	/	/	79,1	31,2
<b>Total premier degré</b>	<b>6 127</b>	<b>74,3</b>	<b>41,2</b>	<b>82,6</b>	<b>41,6</b>
<b>Second degré</b>					
Agrégés et chaires supérieures	698	36,8	46,7	51,2	44,8
Certifiés et assimilés	5 073	53,6	43,9	62,1	42,9
Professeurs de LP	1 779	45,3	45,2	49,5	45,9
PEGC et autres titulaires	137	50,4	57	52,1	57,9
Professeurs des écoles et instituteurs	262	57,2	44,4	58,9	42,9
<b>Total Titulaires</b>	<b>7 949</b>	<b>50,3</b>	<b>44,2</b>	<b>58,5</b>	<b>43,8</b>
Non - Titulaires	648	50,6	38	55	40,4
<b>Total second degré</b>	<b>8 597</b>	<b>50,3</b>	<b>44,2</b>	<b>58,2</b>	<b>43,6</b>

### 3. LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

---

A la rentrée 2016, l'académie compte 654 établissements scolaires dans les premier et second degrés.

L'enseignement du premier degré scolarise 118 658 enfants répartis dans 159 écoles maternelles et 364 écoles élémentaires (dont 26 privées). L'état du bâti scolaire reste problématique ; sept écoles sur dix datent des années 1960-1970 et la majorité d'entre elles n'ont pas été rénovées.

Le second degré totalise 131 établissements dont 11 pour l'enseignement privé sous contrat, et 1 pour le privé hors contrat (collège ouvert à la rentrée 2015). Ce secteur d'enseignement accueille 101 983 collégiens et lycéens.

L'académie est toujours caractérisée par des collèges et des lycées professionnels de taille importante, bien supérieure à la moyenne nationale. Les collèges publics de l'académie accueillent en moyenne 717 élèves, soit 230 élèves de plus que la moyenne nationale (487 élèves) et cet écart reste stable par rapport à 2015. L'écart reste également stable pour les lycées généraux et professionnels.

A la Réunion, 38 établissements scolaires publics accueillent au moins 900 élèves, dont 23 établissements dépassent les 1 000 élèves. Les bassins ouest et sud-est regroupent chacun 10 établissements de 900 élèves et plus.

Dans le privé, la taille moyenne des établissements reste bien inférieure à celle du public dans les lycées et lycées professionnels. Dans les collèges privés, la moyenne continue d'être supérieure à celle du public et poursuit son augmentation, (844 élèves dans le privé contre 717 dans le public, après 825 contre 722 en 2015).

#### DÉFINITIONS :

**Enseignement spécialisé:** enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire.

**SEGPA :** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Les SEGPA sont généralement intégrés dans des collèges, et accueillent des élèves qui sont dans leur grande majorité en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

**LEGT :** Lycées d'enseignement général et technologique.

**Taille des établissements scolaires :** elle prend en compte l'intégralité des élèves qui sont scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement spécial et post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être attachées.



## NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DU PREMIER DEGRÉ EN 2016-2017

	Bassins d'éducation et de formation					La Réunion	Ens. des DOM	Réunion /DOM (%)	La Réunion/ Métro+DOM (yc Mayotte) (%)
	NORD	OUEST	SUD-OUEST	SUD-EST	EST				
<b>Enseignement public</b>									
Préélémentaire	36	45	23	32	23	159	455	34,9	1,1
Elémentaire	58	80	48	88	64	338	912	37,1	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>125</b>	<b>71</b>	<b>120</b>	<b>87</b>	<b>497</b>	<b>1367</b>	<b>36,4</b>	<b>1,1</b>
<b>Enseignement privé sous contrat</b>									
Préélémentaire	-	-	-	-	-	-	15	-	-
Elémentaire	7	5	3	4	7	26	98	26,5	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>113</b>	<b>23,0</b>	<b>0,5</b>
<b>Ens. du premier degré</b>	<b>101</b>	<b>130</b>	<b>74</b>	<b>124</b>	<b>94</b>	<b>523</b>	<b>1480</b>	<b>35,3</b>	<b>1,0</b>

Source : Rectorat DSM4 / Base centrale de pilotage de la DEPP au ministère

## NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ EN 2016-2017

	Bassins d'éducation et de formation					La Réunion	Ens. des DOM	Réunion /DOM (%)	La Réunion/ Métro+DOM (yc Mayotte) (%)
	NORD	OUEST	SUD-OUEST	SUD-EST	EST				
<b>Enseignement public</b>									
Collèges	15	16	12	19	15	77	219	35,2	1,5
dont SEGPA *	6	6	3	6	4	25	89	29,2	1,9
LEGT **	4	2	1	2	3	12	32	37,5	1,3
Lycées polyvalents	1	4	3	5	4	17	44	38,6	2,5
Lycées professionnels	4	3	2	2	2	13	38	34,2	1,5
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>119</b>	<b>333</b>	<b>35,7</b>	<b>1,5</b>
<b>Enseig. privé sous contrat</b>									
Collèges	1	1	-	2	2	6	24	25,0	0,4
dont SEGPA *	-	-	-	-	1	1	2	50,0	1,1
LEGT **	1	-	-	-	-	1	12	8,3	0,1
Lycées polyvalents	-	1	-	1	-	2	4	50,0	1,1
Lycées professionnels	1	-	-	-	1	2	11	18,2	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>51</b>	<b>21,6</b>	<b>0,4</b>
<b>Enseig. privé hors contrat</b>									
Collèges				1		1	6	16,7	0,6
<b>Ens. du second degré</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>131</b>	<b>390</b>	<b>33,6</b>	<b>1,2</b>

Source : Rectorat DSM4 / Base centrale de pilotage de la DEPP au ministère

\* Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté / \*\* Lycée d'Enseignement Général et Technologique

## RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ SELON LEUR TAILLE

	2000		2014		2015		2016	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
<b>Répartition des collèges selon leur taille</b>								
Moins de 700 élèves	21	3	34	3	35	3	36	3
700 à 899 élèves	16	0	23	1	27	1	27	1
900 élèves et plus	31	2	20	2	15	2	14	2
Taille moyenne Réunion (effectifs)	836	726	731	815	722	825	717	844
Moyenne Métro+DOM	519	357	494	383	490	382	487	380
<b>Répartition des lycées selon leur taille</b>								
Moins de 700 élèves	5	1	2	1	2	1	1	1
700 à 899 élèves	4	2	11	1	9	1	8	1
900 élèves et plus	14	0	16	1	18	1	20	1
Taille moyenne Réunion (effectifs)	1 109	562	1041	787	1074	796	1099	809
Moyenne Métro+DOM	1 010	376	994	422	1028	430	1055	432
<b>Répartition des LP selon leur taille</b>								
Moins de 700 élèves	2	2	2	2	2	2	2	2
700 à 899 élèves	5	0	6	0	6	0	7	0
900 élèves et plus	6	0	5	0	5	0	4	0
Taille moyenne Réunion (effectifs)	945	203	869	264	863	279	877	259
Moyenne Métro+DOM	409	187	409	164	414	163	417	160

Source : Rectorat DSM4 / Base centrale de pilotage de la DEPP au ministère.

## 4. LES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants se chiffre à 20 488 en 2015. Parmi eux, 18 523 étudiants sont sous tutelle du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, soit 1 177 inscrits de plus qu'en 2014 (+6,8%).

Les effectifs d'étudiants universitaires (y compris IUT et ESPE) continuent de progresser et s'élèvent à 14 287, soit 1 178 étudiants de plus que 2014. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation des étudiants de l'université, qui a accueilli en 2015 1 147 étudiants supplémentaires.

Par discipline, la hausse du nombre d'étudiants est contrastée à la rentrée 2015. Ainsi, les inscriptions à l'université connaissent un accroissement modéré en lettres et sciences humaines (+18) et droit et sciences économiques (+158), alors que les effectifs en Sciences augmentent très fortement (+971), aussi bien en médecine que dans les autres disciplines.

Comptabilisant 3371 inscriptions, le nombre d'élèves de BTS croît de nouveau en 2015 (+ 32 inscrits, après + 30 en 2014). Au total, près de 16,5 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont formés en STS en 2015. Les trois quarts d'entre eux préparent une formation à dominante tertiaire et les autres étudient dans le secteur de la production.

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (710 étudiants) diminuent en 2015 (- 25 étudiants, après + 48 en 2014). Répartis dans 6 lycées (dont 1 privé), ces classes ont pour vocation de préparer les étudiants aux concours d'entrée dans les grandes écoles et écoles d'ingénieurs.

Aux établissements d'enseignement supérieur gérés par l'université et l'académie de La Réunion s'ajoutent des établissements rattachés à d'autres ministères (1965 étudiants en 2015). Ainsi, les écoles de formation aux professions

paramédicales et sociales sont rattachées au ministère des Affaires sociales et de la Santé, l'école de gestion et de commerce est sous tutelle du ministère de l'Economie, du redressement productif et du Numérique, les écoles d'architecture et des beaux-arts dépendent du ministère de la Culture et de la Communication.

### DÉFINITIONS :

**IUT** : Institut Universitaire de Technologie.

**ESPE** : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education : accueillent depuis la rentrée 2013 les étudiants titulaires d'une licence se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation, et propose des formations de préparation aux concours de recrutement (ex-IUFM).

**BTS (STS - Sections de techniciens supérieurs + DTS - Diplôme de Technicien Supérieur)** : préparent au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en 2 ans pour les STS et en 3 ans pour les DTS. Elles s'intègrent dans le premier cycle des études supérieures. Inclus les élèves des classes de mise à niveau BTS.

**CPGE – Les classes préparatoires aux grandes écoles** constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles sont réparties en trois catégories :

- les classes scientifiques conduisent aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- les classes économiques et commerciales préparent aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- les classes littéraires (Lettres et arts) préparent aux écoles normales supérieures, à l'école nationale des chartes, aux instituts d'études politiques.

**DCG** : préparent un diplôme de comptabilité et de gestion (DCG).

## EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Ministère de l'Éducation nationale</b>					
<b>TOTAL Éducation nationale</b>	<b>15 402</b>	<b>16 225</b>	<b>16 997</b>	<b>17 346</b>	<b>18 523</b>
<b>Université</b>	<b>11 040</b>	<b>11 644</b>	<b>11 848</b>	<b>11 576</b>	<b>12 723</b>
Droit et sciences économiques	4 369	4 503	4 322	4 165	4 323
Lettres et sciences humaines	3 241	3 498	3 770	3 448	3 466
Sciences	3 430	3 643	3 756	3 963	4 934
<i>dont médecine, pluri-santé</i>	856	1 040	1 040	1 130	1 562
<b>IUT</b>	<b>553</b>	<b>560</b>	<b>564</b>	<b>560</b>	<b>528</b>
<b>IUFM / ESPE (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>425</b>	<b>973</b>	<b>1 036</b>
<b>BTS (STS + DTS) (2)</b>	<b>3 117</b>	<b>3 248</b>	<b>3 309</b>	<b>3 339</b>	<b>3 371</b>
Production	813	868	891	895	920
Services	2 304	2 380	2 418	2 444	2 451
<b>CPGE</b>	<b>529</b>	<b>603</b>	<b>687</b>	<b>735</b>	<b>710</b>
Classe prépa. aux études supérieures	6	15	20	26	31
Mathématiques et sciences	303	328	389	445	431
Lettres et arts	77	102	100	99	91
Sciences humaines et droit	143	158	178	165	157
<b>DCG</b>	<b>163</b>	<b>170</b>	<b>164</b>	<b>163</b>	<b>155</b>
<b>Autres ministères</b>					
<b>TOTAL autres ministères</b>	<b>2 010</b>	<b>1 848</b>	<b>1 866</b>	<b>1 973</b>	<b>1 965</b>
Écoles de formations aux professions paramédicales et sociales (3)	1 497	1 325	1 322	1 429	1 429
Ecole de gestion et de commerce (4)	152	156	150	162	160
Ecole d'architecture (5)	108	116	115	102	97
Ecole des beaux arts (5)	142	143	155	147	144
Agriculture (STS Public et Privé)	111	108	124	133	135
<b>TOTAL de l'enseignement supérieur</b>	<b>17 412</b>	<b>18 073</b>	<b>18 863</b>	<b>19 319</b>	<b>20 488</b>

(1) y compris spécialisation des professeurs titulaires jusqu'en 2009-2010 - De 2010 à 2012, les effectifs sont répartis dans les disciplines

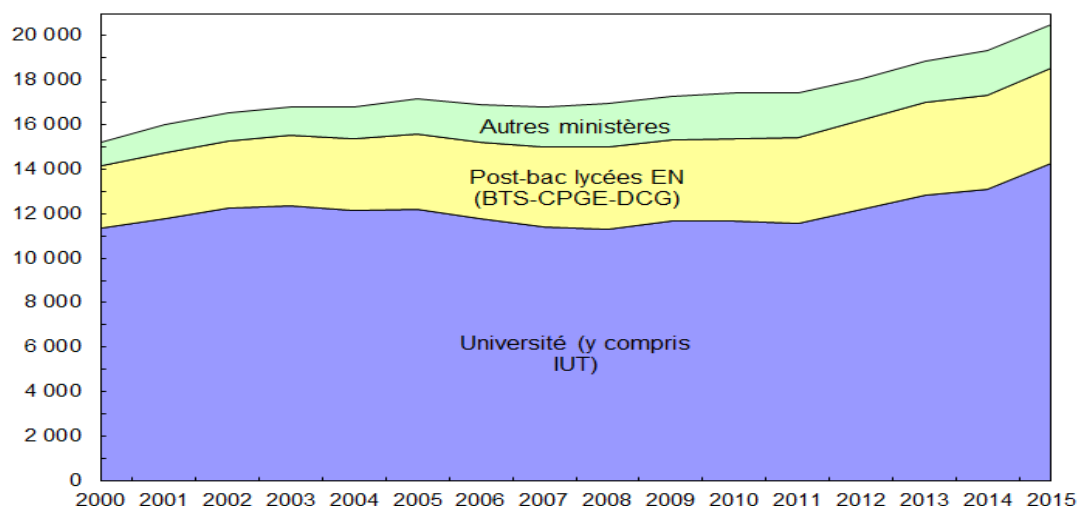
(2) hors agriculture

(3) établissements sous tutelle du ministère des Affaires sociales et de la Santé – Données provisoires, constat 2014 reconduit en 2015

(4) établissements sous la tutelle du ministère de l'Economie, du redressement productif et du Numérique

(5) établissements sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

## EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE 2000 A 2015



## 5. RÉSULTATS DEFINITIFS AUX EXAMENS SESSION 2016

À la session 2016, 11 446 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat dans l'académie et 9 905 d'entre eux ont décroché le diplôme, soit un taux de réussite de 86,5 %. Ce taux progresse (+ 1 point par rapport à 2015) après s'être stabilisé en 2015 (-0,1 point). Il est inférieur de 2 points au taux national qui s'élève cette année à 88,6 %.

Le nombre d'admis continue à progresser (+ 198, soit +2,0 %, après + 359, soit +3,8 %, en 2015) ; cette augmentation provient essentiellement de la filière générale (+ 242, soit +5,5 %). Le nombre d'admis au baccalauréat technologique recule (- 2,7 %) du fait de la baisse du nombre d'admis dans la série STMG (- 4,9 %), série qui regroupe plus de la moitié des candidats de la filière technologique.

Le baccalauréat général affiche une augmentation du nombre d'élèves présentés (+ 195, soit + 4,1 %) s'accompagnant d'un taux de réussite en hausse (+ 1,3 point). La baisse du nombre d'élèves présentés à l'examen dans les filières technologiques et professionnelles (- 2,4 % et - 0,8 % respectivement) s'accompagne d'une stabilisation, voire d'une hausse des taux globaux de réussite dans ces filières (- 0,2 point et + 1,3 point respectivement).

Toutes filières confondues, 49 % des bacheliers ont obtenu une mention en 2016, contre 46 % en 2015.

À la session 2016, l'académie compte 6 601 diplômés de niveau V (CAP, BEP, MC). Le taux de réussite est de 81,1 %. Il est supérieur de 4,9 points au taux de réussite de la session 2015.

En 2016, 12 120 candidats au Brevet ont été admis parmi les 14 369 présents. La série collège représente 86 % des admis et la série professionnelle 14 %. Le taux de réussite global gagne 1,2 point par rapport à 2015 et s'élève à 84,3 %. Il progresse de 0,7 point en série professionnelle (88,1 % d'admis) et de 1,2 point en série générale (83,8 %). Près de deux tiers des admis (7 845 collégiens) ont obtenu une mention (+ 1,1 %). Avec un taux de réussite de 89,3 %, les filles devancent les garçons de 10,0 points, comme en 2015. C'est en série collège que l'écart reste le plus marqué (+ 11,1 points en faveur des filles contre + 4,5

points en série professionnelle).

### DÉFINITIONS :

**Baccalauréat général et technologique :** diplôme comprenant 3 séries générales : L (littéraire), ES (économique et sociale), et S (scientifique) et 5 séries technologiques : STI2D (sciences et technologies industrielles et du développement durable), STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués), STL (sciences et technologies de laboratoire), STMG (sciences et technologies de management et de gestion) et ST2S (sciences technologies de la santé et du social).

**Baccalauréat professionnel :** diplôme en trois ans dans les lycées professionnels ou lycées polyvalents, depuis la réforme professionnelle de 2008. La session 2009 comprend pour la première fois une épreuve de contrôle pour les élèves dont la moyenne est comprise entre 8/20 et 10/20 à l'issue du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves.

**CAP - Certificat d'aptitude professionnelle :** diplôme en deux ans après la classe de 3<sup>ème</sup>.

**BEP - Brevet d'études professionnelles :** il est une étape dans le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans. L'obtention de ce diplôme intermédiaire est intégrée au parcours mais n'est pas obligatoire. Elle permet aux élèves de savoir quelles compétences professionnelles ils ont déjà acquises.

**MC V - Mention complémentaire niveau V :** diplôme professionnel préparé en un an, réservé à des candidats déjà titulaires d'un CAP.

**Brevet :** Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il fait une large part au contrôle continu et comporte une épreuve orale et trois épreuves écrites à la fin de la 3<sup>ème</sup> (français, mathématiques, histoire-géographie). Depuis 2006, l'attribution des mentions permet d'accorder des bourses de mérite aux élèves déjà boursiers sur critères sociaux qui recueillent une mention bien ou très bien. En 2007, deux nouvelles dispositions ont été appliquées : attribution d'une note de vie scolaire ; seules les notes obtenues en classe de 3<sup>ème</sup> sont retenues (4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> antérieurement). Depuis 2008, la validation de deux compétences du socle commun de connaissances, le brevet informatique et internet (B2i) et le certificat de niveau A2 de langue étrangère, est obligatoire pour l'obtention du diplôme.

## RÉSULTATS AU BACCALAURÉAT

		Session 2016				Session 2015				Evolution 2016-2015					
		Présents Réunion (nb)	Admis Réunion (nb)	Taux de réussite Réunion (%)	Taux de réussite National (%)	Présents Réunion (nb)	Admis Réunion (nb)	Taux de réussite Réunion (%)	Taux de réussite National (%)	Présents Réunion		Admis Réunion		Taux de réussite Réunion (pts)	Taux de réussite National (pts)
										nb	%	nb	%		
<b>Baccalauréats généraux</b>															
	L : littéraire	1 017	934	91,8	91,3	995	897	90,2	90,6	+22	+2,2	+37	+4,1	+1,7	+0,7
	ES : économique et social	1 435	1 350	94,1	91,2	1 323	1 218	92,1	91,2	+112	+8,5	+132	+10,8	+2,0	0,0
	S : scientifique	2 521	2 354	93,4	91,7	2 460	2 280	92,7	91,9	+61	+2,5	+74	+3,2	+0,7	-0,2
	<b>Total bac général</b>	<b>4 973</b>	<b>4 638</b>	<b>93,3</b>	<b>91,5</b>	<b>4 778</b>	<b>4 395</b>	<b>92,0</b>	<b>91,5</b>	<b>+195</b>	<b>+4,1</b>	<b>+243</b>	<b>+5,5</b>	<b>+1,3</b>	<b>0,0</b>
<b>Baccalauréats technologiques</b>															
	STI2D	632	562	88,9	91,9	649	556	85,7	91,7	-17	-2,6	+6	+1,1	+3,3	+0,2
	STL	136	128	94,1	92,5	136	128	94,1	93,9	0	0,0	0	0,0	0,0	-1,4
	ST2S	403	375	93,1	92,4	401	368	91,8	91,8	+2	+0,5	+7	+1,9	+1,3	+0,6
	STD2A	25	25	100,0	97,0	32	32	100,0	97,2	-7	-21,9	-7	-21,9	0,0	-0,2
	STMG	1 542	1 306	84,7	89,3	1 583	1 373	86,7	89,5	-41	-2,6	-67	-4,9	-2,0	-0,2
	Hôtellerie	20	19	95,0	91,2	18	16	88,9	90,8	+2	+11,1	+3	+18,8	+6,1	+0,4
	<b>Total Bac Techno EN</b>	<b>2 758</b>	<b>2 415</b>	<b>87,6</b>	<b>90,8</b>	<b>2 819</b>	<b>2 473</b>	<b>87,7</b>	<b>90,7</b>	<b>-61</b>	<b>-2,2</b>	<b>-58</b>	<b>-2,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>+0,1</b>
	Bac agricole STAV*	25	16	64,0	88,2	33	25	75,8	86,9	-8	-24,2	-9	-36,0	-11,8	+1,3
	<b>Total Bac Techno</b>	<b>2 783</b>	<b>2 431</b>	<b>87,4</b>	<b>90,7</b>	<b>2 852</b>	<b>2 498</b>	<b>87,6</b>	<b>90,7</b>	<b>-69</b>	<b>-2,4</b>	<b>-67</b>	<b>-2,7</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Baccalauréats professionnels</b>															
	Production	1 528	1 143	74,8	79,8	1 469	1 097	74,7	78,4	+59	+4,0	+46	+4,2	+0,1	+1,4
	Services	1 956	1 521	77,8	84,1	2 048	1 554	75,9	81,4	-92	-4,5	-33	-2,1	+1,9	+2,7
	<b>Total bac pro EN</b>	<b>3 484</b>	<b>2 664</b>	<b>76,5</b>	<b>82,2</b>	<b>3 517</b>	<b>2 651</b>	<b>75,4</b>	<b>80,1</b>	<b>-33</b>	<b>-0,9</b>	<b>+13</b>	<b>+0,5</b>	<b>+1,1</b>	<b>+2,1</b>
	Bac Pro agricole	206	173	84,0	84,3	204	163	79,9	83,5	+2	+1,0	+10	+6,1	+4,1	+0,8
	<b>Total bac professionnel</b>	<b>3 690</b>	<b>2 837</b>	<b>76,9</b>	<b>82,5</b>	<b>3 721</b>	<b>2 814</b>	<b>75,6</b>	<b>80,5</b>	<b>-31</b>	<b>-0,8</b>	<b>+23</b>	<b>+0,8</b>	<b>+1,3</b>	<b>+2,0</b>
<b>Tous baccalauréats</b>		<b>11 446</b>	<b>9 906</b>	<b>86,5</b>	<b>88,6</b>	<b>11 351</b>	<b>9 707</b>	<b>85,5</b>	<b>87,9</b>	<b>+95</b>	<b>+0,8</b>	<b>+199</b>	<b>+2,1</b>	<b>+1,0</b>	<b>+0,7</b>

\* série relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Source : DEPP - Base Centrale de Pilotage.

## DIPLOMES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (HORS BAC)

	Session 2016				Session 2015				Evolution 2016/2015					
	Présents nb	Admis nb	Taux de réussite Réunion %	Taux de réussite National %	Présents nb	Admis nb	Taux de réussite Réunion %	Taux de réussite National %	Présents Réunion		Admis Réunion		Taux de réussite Réunion pts	Taux de réussite National pts
									nb	%	nb	%		
CAP	3 582	2 880	80,4	83,8	3 762	3 015	80,1	83,7	-180	-4,8	-135	-4,5	+0,3	+0,1
BEP	2 880	2 354	81,7	82,2	3 011	2 141	71,1	79,6	-131	-4,4	+213	+9,9	+10,6	+2,6
MC V	139	117	84,2	86,6	136	109	80,1	83,6	+3	+2,2	+8	+7,3	+4,0	+3,0
<b>TOTAL</b>	<b>6 601</b>	<b>5 351</b>	<b>81,1</b>	<b>83,2</b>	<b>6 909</b>	<b>5 265</b>	<b>76,2</b>	<b>82,1</b>	<b>-308</b>	<b>-4,5</b>	<b>+86</b>	<b>+1,6</b>	<b>+4,9</b>	<b>+1,1</b>

Source : DEPP - Base Centrale de Pilotage.

## RÉSULTATS DU BREVET

Séries	Session 2016			Session 2015			Evolution 2016/2015		
	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite
	nb	nb	%	nb	nb	%	nb	nb	pts
Série collège	12 450	10 430	83,8	12 776	10 545	82,5	-326	-115	+1,2
Série professionnelle	1 919	1 690	88,1	1 945	1 699	87,4	-26	-9	+0,7
<b>Toutes séries</b>	<b>14 369</b>	<b>12 120</b>	<b>84,3</b>	<b>14 721</b>	<b>12 244</b>	<b>83,2</b>	<b>-352</b>	<b>-124</b>	<b>+1,2</b>

Source : DEPP - Base Centrale de Pilotage.

## 6. LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

Au 31 décembre 2015, l'académie de La Réunion comptait 4774 apprentis dans les 26 sites de formation du département : 1721 inscrits dans les 8 CFA de la CCI, 2241 dans les 5 CFA de la Chambre des métiers, 456 dans les 3 CFA du Ministère de l'Agriculture, et 356 dans les 8 autres sites (Université, CFA privé, CREPS, CFA Académique (3 sites), AFPAR (2 sites))

Après l'augmentation régulière des effectifs entre 2010 et 2013, l'apprentissage a connu une baisse du nombre d'inscrits en 2014 : 159 inscrits de moins (-3,4%). L'année 2015 est marquée par une nouvelle hausse des effectifs. Par rapport à 2014, on enregistre un accroissement de 318 inscrits (+7,1 %).

Les formations de niveau inférieur ou égal au baccalauréat enregistrent une hausse de 226 inscrits (+6,9%) qui concerne aussi bien les formations de niveau IV que celles de niveau V (respectivement +6,2 % et +7,3%) Ce dernier garde une place prépondérante en attirant près de la moitié des inscrits (49,9 %). Les formations de niveaux I&II augmentent fortement cette année (+11,5%) et celles de niveau III continuent de progresser (+6,5%) comme en 2014 (+6,1%).

Comme les années précédentes, le secteur de la production est prédominant. Il rassemble en 2015 près de 6 apprentis sur 10 (57,8%). La hausse des effectifs concernent principalement les formations liées aux domaines "Agriculture, pêche, forêt, espaces verts" (+16,4%) et "Mécanique, électricité, électronique" (+15,9%). Le domaine des "Transformations" reste prédominant avec 20,9% des apprentis, et augmente de nouveau : +3,0% en 2015 (+6,3% en 2014).

Près de 7 apprentis sur 10 (68,7%) sont des garçons, et plus de la moitié d'entre eux

(58,0%) préparent un diplôme de niveau V, orienté vers les spécialités de la production (87,2%). La part des garçons préparant un diplôme au-delà du niveau IV continue de progresser. Cependant cette année, légèrement plus de filles que de garçons poursuivent une formation de niveau supérieur : 50,8 % vs 49,2 % (2014 : 48,8 % vs 51,2 %).

### DÉFINITIONS :

**Apprentis :** les apprentis sont des jeunes de 16 à 25 ans révolus qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre homologué) dans le cadre d'un contrat de travail particulier à durée déterminée, associant une formation en entreprise - sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage - et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

**Centres de formation d'apprentis :** les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. Ils sont soit sous tutelle de ministère de l'Education nationale, soit sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

**Spécialités de formation :** la nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique et approuvée par le décret n° 94-522 du 21 juin 1994.

### Niveaux de formation :

**Niveau V :** préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel (CAP, BEP, MC).

**Niveau IV :** préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

**Niveau III :** préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

**Niveau II&I :** préparation d'un diplôme de niveau bac+3 (licence, DCG), de bac+4 (maîtrise) ou de bac+5 (MASTER, DSCG).

## RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR NIVEAU DE FORMATION EN 2015-2016, RAPPEL 2014

	Agriculture		Chambre de Commerce et d'Industrie		Chambre des Métiers et de l'Artisanat		Autres sites de formation		Total		Rappel Rentrée 2014
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
<b>Niveau I</b>											
DSCG			18	1.0					18	0.4	14
Master Pro							21	5.2	21	0.4	21
ING-ITI			54	3.1					54	1.1	57
TH1			4	0.2					4	0.1	
<b>Sous-Total</b>			<b>76</b>	<b>4.4</b>			<b>21</b>	<b>5.2</b>	<b>97</b>	<b>2.0</b>	<b>92</b>
<b>Niveau II</b>											
DCG			49	2.8					49	1.0	49
Licence							85	21.1	85	1.8	67
Autre TH2			89	5.2					89	1.9	79
<b>Sous-Total</b>			<b>138</b>	<b>8.0</b>			<b>85</b>	<b>21.1</b>	<b>223</b>	<b>4.7</b>	<b>195</b>
<b>Niveau III</b>											
BTS	44	10.7	413	24.0	156	7.0	133	33.1	746	15.6	722
BM					18	0.8			18	0.4	16
Autre TH3			192	11.2	9	0.4			201	4.2	168
<b>Sous-Total</b>	<b>44</b>	<b>10.7</b>	<b>605</b>	<b>35.2</b>	<b>183</b>	<b>8.2</b>	<b>133</b>	<b>33.1</b>	<b>965</b>	<b>20.2</b>	<b>906</b>
<b>Niveau IV</b>											
MC4			9	0.5					9	0.2	
BacPro	36	8.8	189	11.0	203	9.1	17	4.2	445	9.3	449
BMA					7	0.3			7	0.1	7
BP	82	20	51	3.0	389	17.4	11	2.7	533	11.2	540
BTM					17	0.8			17	0.4	22
Autre TH4			49	2.8	44	2.0	5	1.2	98	2.1	26
<b>Sous-Total</b>	<b>118</b>	<b>28.8</b>	<b>298</b>	<b>17.3</b>	<b>660</b>	<b>29.5</b>	<b>33</b>	<b>8.2</b>	<b>1 109</b>	<b>23.2</b>	<b>1 044</b>
<b>Niveau V</b>											
BP niv V	71	17.3							71	1.5	65
CAP	163	39.8	583	33.9	1 308	58.4	41	1.0	2 095	43.9	2 039
CTM					26	1.2			26	0.5	30
Autre TH5	14	3.4			31	1.4	89	22.1	134	2.8	42
MC			21	1.2	33	1.5			54	1.1	43
<b>Sous-Total</b>	<b>248</b>	<b>60.5</b>	<b>604</b>	<b>35.1</b>	<b>1 398</b>	<b>62.4</b>	<b>130</b>	<b>32.3</b>	<b>2 380</b>	<b>49.9</b>	<b>2 219</b>
<b>Total</b>	<b>410</b>	<b>100.0</b>	<b>1 721</b>	<b>100.0</b>	<b>2 241</b>	<b>100.0</b>	<b>402</b>	<b>100.0</b>	<b>4 774</b>	<b>100.0</b>	<b>4 456</b>

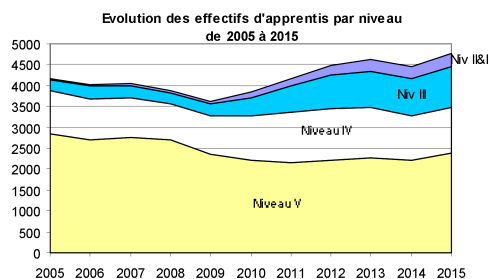
(1) Diplôme (supérieur) de comptabilité et de gestion (ex DPECF/DECF) – (2) Autre titre homologué de niveau 2,3,4 ou 5 - (3) Brevet technique des Métiers - (4) CREPS, Université, CFA privé, APPAR, MFR, CFA académique

## EFFECTIFS DES APPRENTIS PAR DOMAINE DE SPÉCIALITÉ

Spécialité	Nombre d'apprentis				2014-2015 (%)
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
12-Sciences humaines et droit	1	5	1	5	0.1
<b>Sous-Total Domaines disciplinaires</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0.1</b>
20-Spécialités pluri-technologiques de production	69	86	72	22	0.5
21-Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	383	370	329	383	8.0
22-Transformations	834	912	969	997	20.9
23-Génie civil, construction et bois	755	728	686	688	14.4
24-Matériaux souples	4	4	3	4	0.1
25-Mécanique, électricité, électronique	612	625	572	663	13.9
<b>Sous-Total Production</b>	<b>2 657</b>	<b>2 725</b>	<b>2 631</b>	<b>2 757</b>	<b>57.8</b>
30-Spécialités plurivalentes des services	37	69	86	103	2.2
31-Echanges et gestion	716	701	682	816	17.1
32-Communication et information	353	327	324	329	6.9
33-Services aux personnes	665	731	704	744	15.6
34-Services à la collectivité	48	57	28	20	0.4
<b>Sous-Total Services</b>	<b>1 819</b>	<b>1 885</b>	<b>1 824</b>	<b>2 012</b>	<b>42.1</b>
<b>Total toutes spécialités</b>	<b>4 477</b>	<b>4 615</b>	<b>4 456</b>	<b>4 774</b>	<b>100.0</b>

## EFFECTIFS DES APPRENTIS PAR SEXE ET NIVEAU DE FORMATION

	Filles	Garçons	Ensemble
<b>Niveau I</b>	41	56	<b>97</b>
<b>Niveau II</b>	131	92	<b>223</b>
<b>Niveau III</b>	481	484	<b>965</b>
<b>Niveau IV</b>	364	745	<b>1 109</b>
<b>Niveau V</b>	475	1 905	<b>2 380</b>
<b>Total</b>	<b>1 492</b>	<b>3 282</b>	<b>4 774</b>

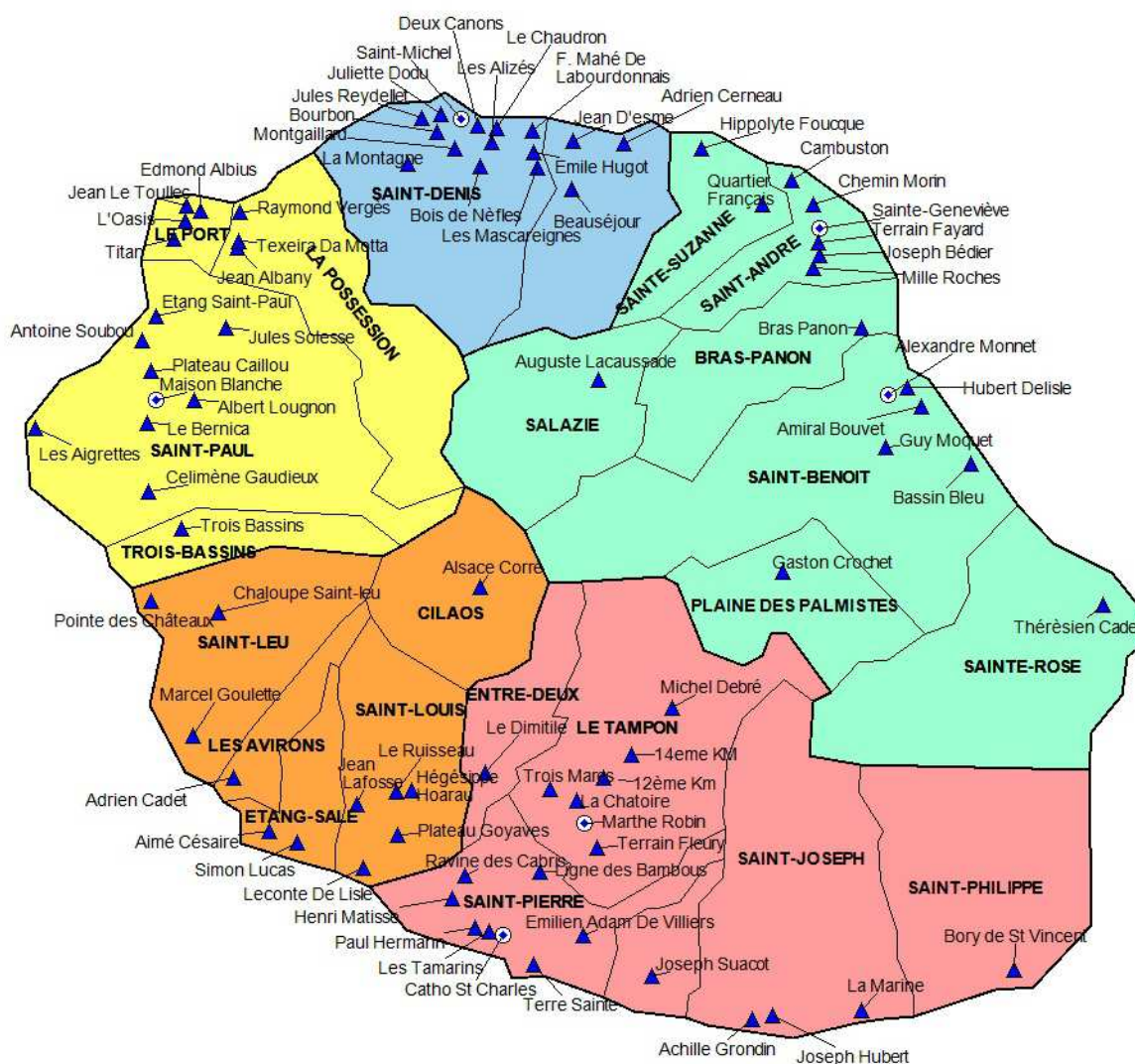


## ANNEXES – CARTOGRAPHIE DES COLLÈGES ET LYCÉES

### Localisation des collèges et des lycées en 2016-2017

#### Localisation des collèges selon le secteur d'enseignement

A la rentrée 2016, le bâti scolaire du second degré reste le même qu'à la rentrée 2015. L'académie comptabilise 83 collèges : 77 dans l'enseignement public et 6 dans l'enseignement privé sous contrat.



Secteur d'enseignement

- PR (6)
- ▲ PU (77)

Les bassins d'éducation et de formation

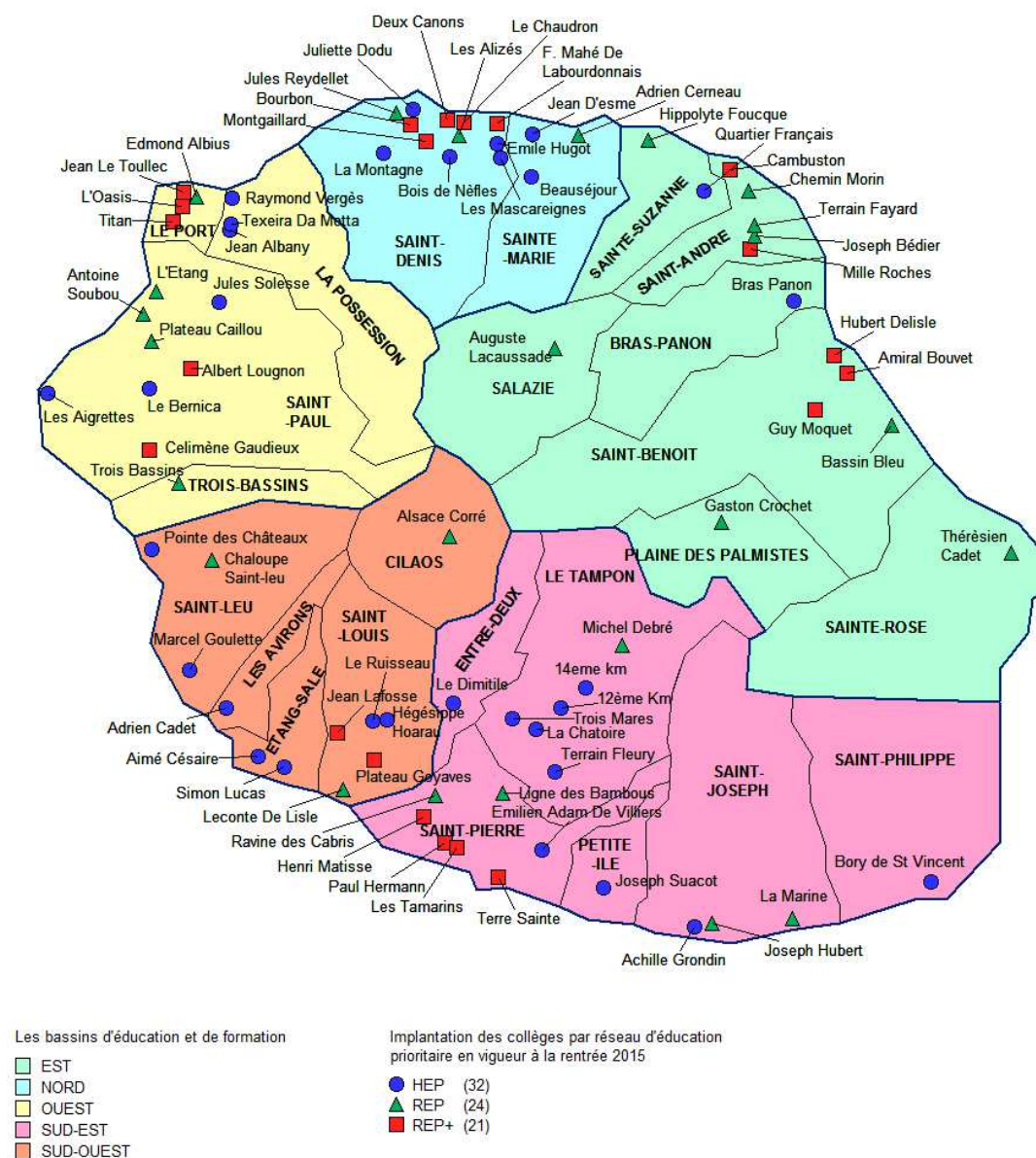
- Est
- Nord
- Ouest
- Sud-Est
- Sud-Ouest

ge



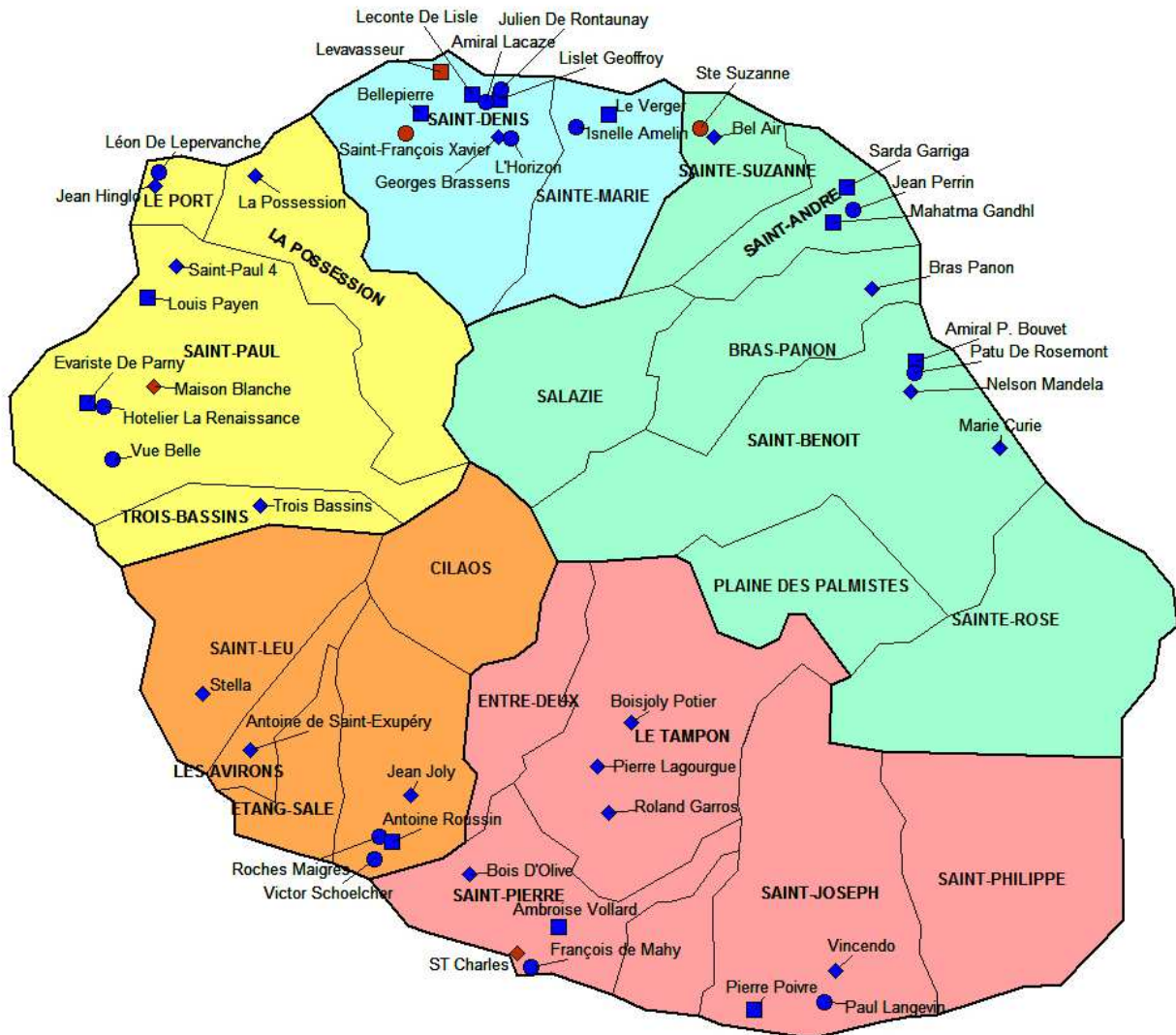
## Implantation des collèges selon le réseau d'éducation prioritaire

Afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur le parcours scolaire, une refondation de l'éducation a été initiée en 2014. Cette nouvelle politique se fonde sur une carte plus juste des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. **Deux types de réseaux ont été identifiés** : les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (**REP+**) qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales et les **REP**, plus mixtes socialement, mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire. Après une phase de préfiguration à la rentrée 2014 dans 102 REP+ - dont 6 REP+ dans l'académie (37 écoles rattachées) - la nouvelle politique d'éducation prioritaire entre en vigueur à la rentrée 2015 sur l'ensemble des réseaux REP et REP+. L'académie compte désormais 21 collèges REP+ (avec 146 écoles rattachées à la rentrée 2016) et 24 collèges REP (avec 140 écoles rattachées à la rentrée 2016). Ainsi le nombre de collèges en éducation prioritaire est passé de 40 en 2014 (14 ECLAIR, 6 REP+, 20 RRS) à 45 collèges à la rentrée 2015. Ce qui porte le nombre d'écoles rattachées aux réseaux REP+ et REP à 286 en 2016 contre 263 en 2014 (116 RRS, 110 ECLAIR et 37 REP+), soit 23 écoles de plus en éducation prioritaire.



## Localisation des lycées et des lycées professionnels selon le secteur d'enseignement

Au total 47 lycées et lycées professionnels sont implantés dans le département : 19 lycées polyvalents (dont un privé), 15 LP (dont 2 LP privés) et 1 LEGT (dont un privé).



### Type d'établissement

- Lycée d'enseignement général et technologique (13)
- Lycée professionnel (15)
- ◆ Lycée polyvalent (comprend une section d'enseignement professionnel) (19)

### Secteur d'enseignement

- PR (5)
- PU (42)

### Bassins d'éducation et de formation

Nouveau découpage en vigueur à compter de la rentrée 2010

- EST
- NORD
- OUEST
- SUD-OUEST
- SUD-EST

### Division des structures et des moyens

DSM4 - Statistiques et indicateurs de pilotage

## Répartition des effectifs d'élèves par commune en 2016-2017

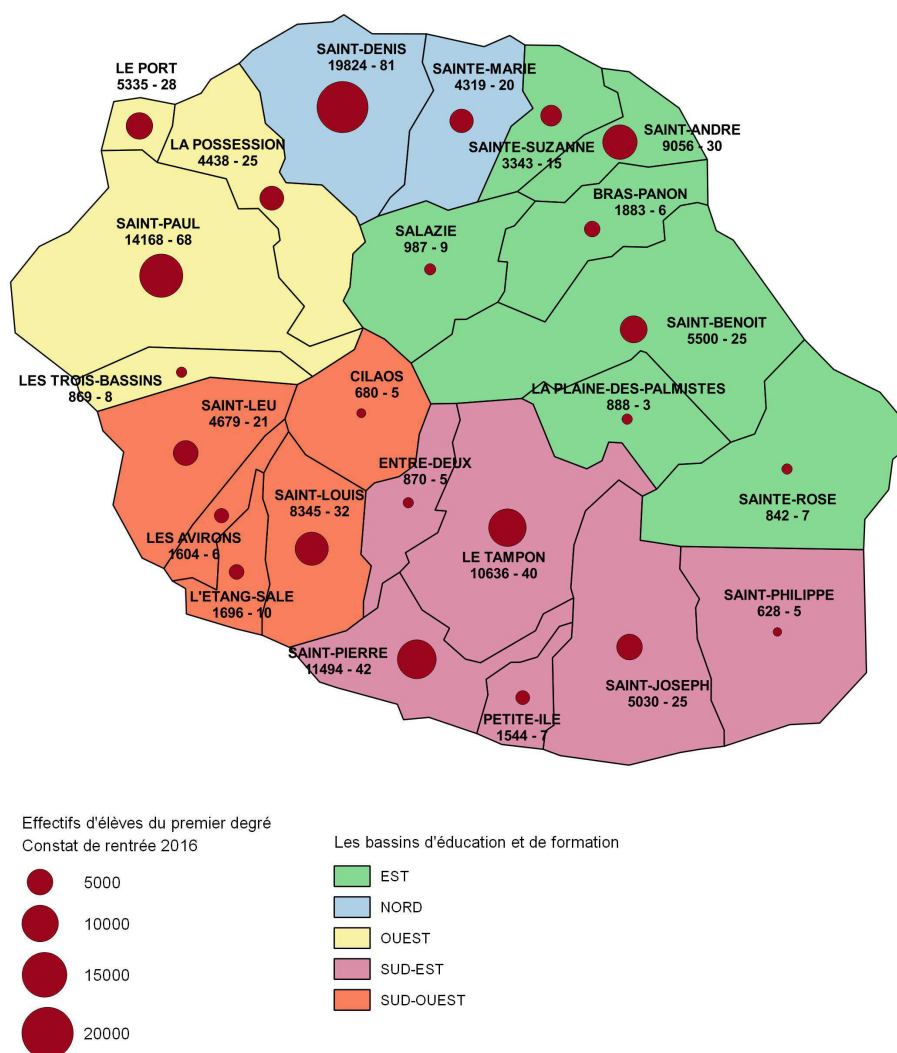
### Carte des effectifs du premier degré (public + privé)

#### Les effectifs d'élèves du premier degré par commune – année scolaire 2016-2017

A la rentrée 2016, les écoles maternelles et élémentaires ont accueilli 118 658 élèves. Le bassin Sud-Est comptabilise le plus d'inscrits (30 202 - 25,5%), et le bassin Sud-Ouest le moins d'inscrits (17 004 - 14,3%).

Quatre communes comptent, chacune d'elles, plus de 10 000 élèves : Saint-Denis (19 824 élèves pour 81 écoles), Saint-Paul (14 168 élèves pour 68 écoles), Saint-Pierre (11 494 élèves pour 42 écoles) et Le Tampon (10 636 élèves pour 40 écoles). Elles scolarisent à elles seules 47,3 % des effectifs des écoles du département.

A l'opposé, six communes comptabilisent moins de 900 élèves : La Plaine des Palmistes (888 élèves pour 3 écoles), Entre-Deux (870 élèves pour 5 écoles), Trois-Bassins (869 élèves pour 8 écoles), Sainte-Rose (842 élèves pour 7 écoles), Cilaos (680 élèves pour 5 écoles) et Saint-Philippe (628 élèves pour 5 écoles).



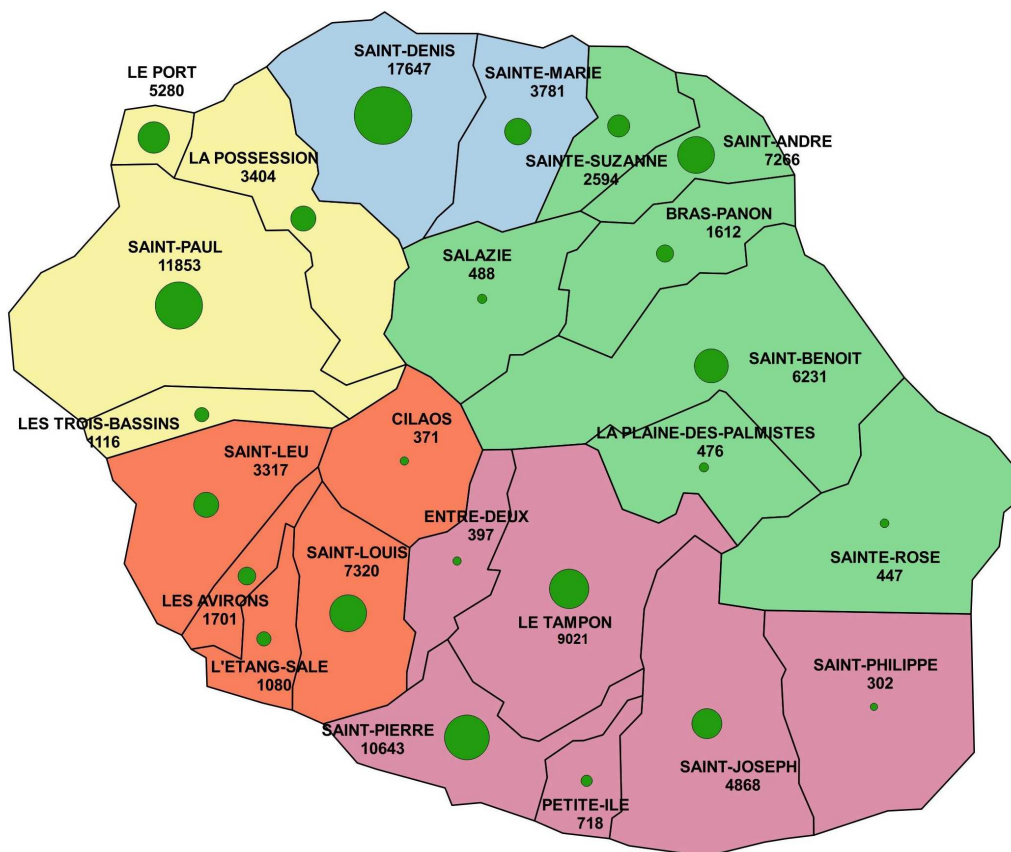
Etiquettes : Nom commune / Nombre d'élèves / Nombre d'écoles

## Carte des effectifs du second degré (public + privé)

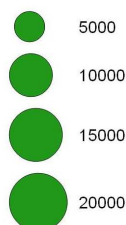
### Les effectifs d'élèves du secondaire (hors post-bac) par commune – année 2016-2017

Les collèges et lycées comptabilisent à la rentrée 2016, 101 933 élèves (101 436 élèves à la rentrée 2015, + 0,5 %).

Comme dans le premier degré, le bassin Sud-Est accueille le plus de collégiens et lycéens (25 171 – 24,7 %) et le bassin Sud-Ouest le moins de collégiens et lycéens (13 789 - 13,5%). Il en est de même pour la répartition par commune : Saint-Denis est celle qui compte le plus important contingent d'élèves (17 647 élèves soit 17,3 % des effectifs). Viennent ensuite les communes de Saint-Paul avec 11 853 collégiens et lycéens (11,6%), et de Saint-Pierre avec 10 643 collégiens et lycéens (10,4%).



Effectifs d'élèves hors post-bac  
Constat de rentrée 2016



Les bassins d'éducation et de formation



Etiquettes : Nom commune / Nombre d'élèves

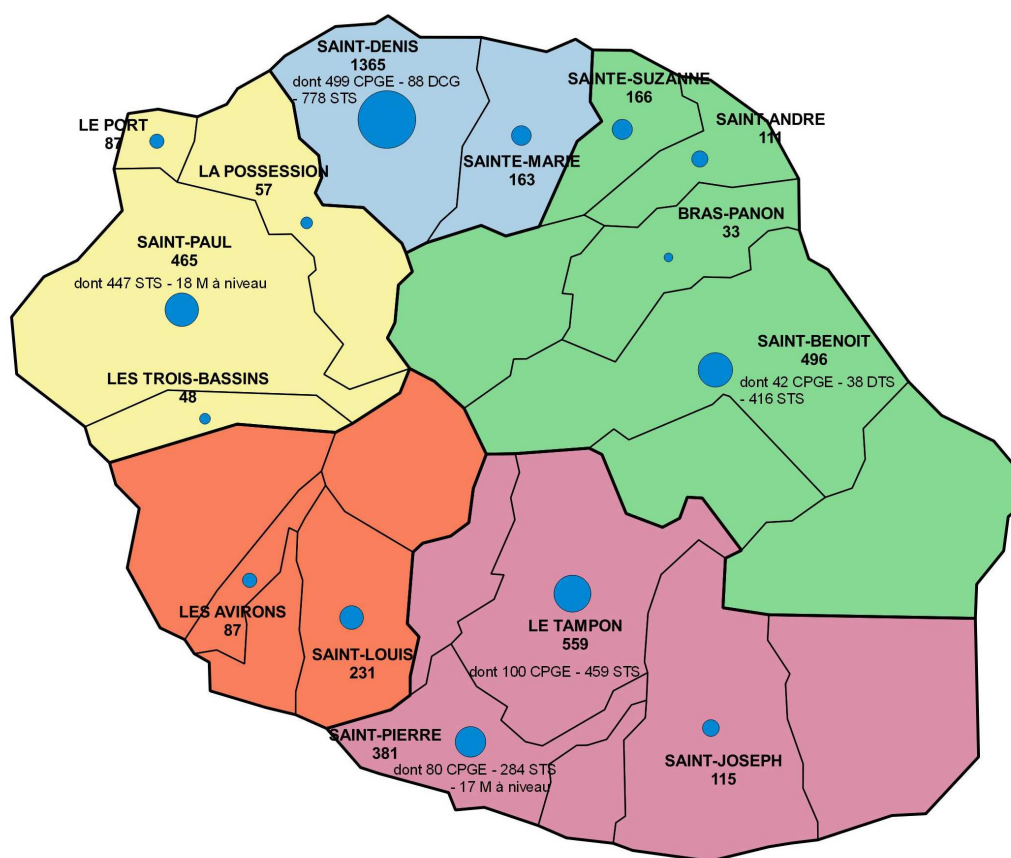
## Carte des effectifs d'étudiants en post-bac

### Les effectifs d'étudiants dans les sections post-bac de lycée – Année scolaire 2016-2017

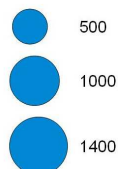
Les lycées de l'EN forment 4 364 étudiants aux études supérieures. Les étudiants préparant un brevet de technicien supérieur (3 445 inscrits en BTS dont 35 dans une section de mise à niveau) constituent 78,9 % des effectifs répartis sur 15 communes. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) comptabilisent 721 étudiants, soit 16,5 % des effectifs. Les CPGE se concentrent sur les communes de Saint-Denis (499 étudiants), du Tampon (100 étudiants), Saint-Pierre (80 étudiants du privé) et Saint-Benoit (42 étudiants).

Deux lycées préparent les étudiants au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) : le lycée de Bellepierre situé sur la commune de Saint-Denis (88 inscrits) et le lycée Antoine Roussin situé à Saint-Louis (72 inscrits).

Un lycée propose le diplôme de technicien supérieur en 3 ans (DTS) : le LPO Marie Curie à Saint-Benoit (38 étudiants).



Effectifs d'étudiants en lycée  
Constat de rentrée 2016



Les bassins d'éducation et de formation

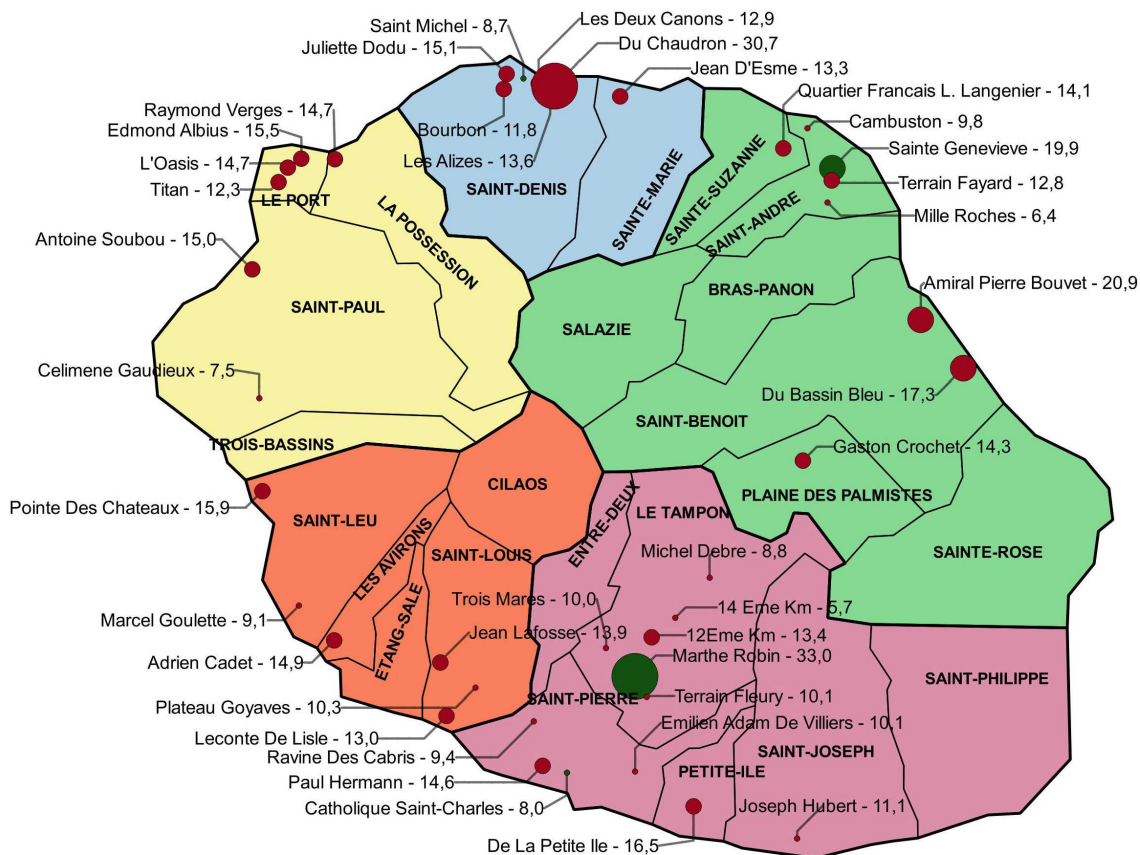


Étiquettes : Nom commune / Nombre d'étudiants

Carte des classes bilingues de continuité en collèges

Part des élèves inscrits en 6<sup>ème</sup> bilingue de continuité anglais / allemand

A la rentrée 2016, 39 collèges sur 83 (35 publics - 4 privés) proposent des classes bilingue anglais / allemand, ce qui représente 906 collégiens (6,4% des collégiens de 6<sup>ème</sup>).



Part des élèves inscrits en 6<sup>ème</sup> bilingue de continuité Anglais / Allemand



Collèges Publics / Privés

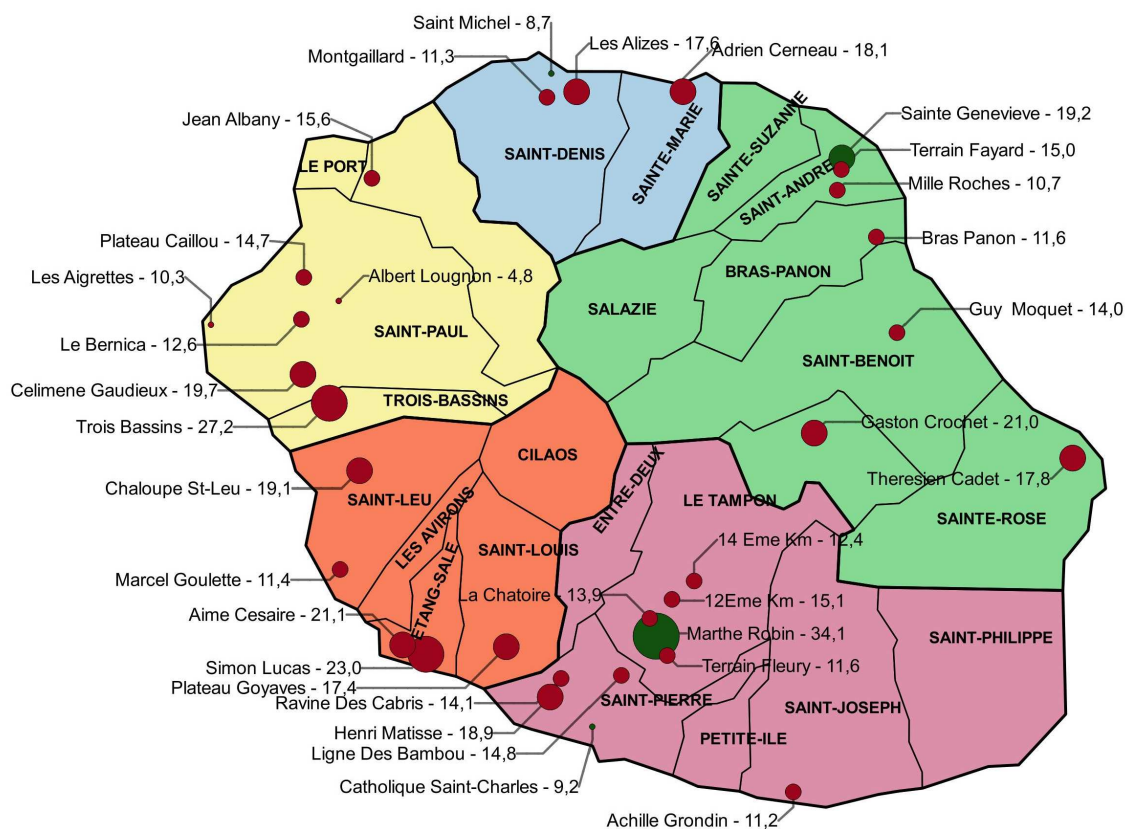


Les bassins d'éducation et de formation

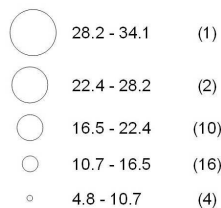


## Part des élèves inscrits en 6<sup>ème</sup> bilingue anglais / espagnol

A la rentrée 2016, 33 collèges sur 83 (29 publics - 4 privés) proposent des classes bilingue anglais / espagnol, ce qui représente 865 collégiens (6,1% des collégiens de 6<sup>ème</sup>),



Part des élèves inscrits en 6<sup>ème</sup> bilingue de continuité Anglais/Espagnol



Collèges Publics / Privés



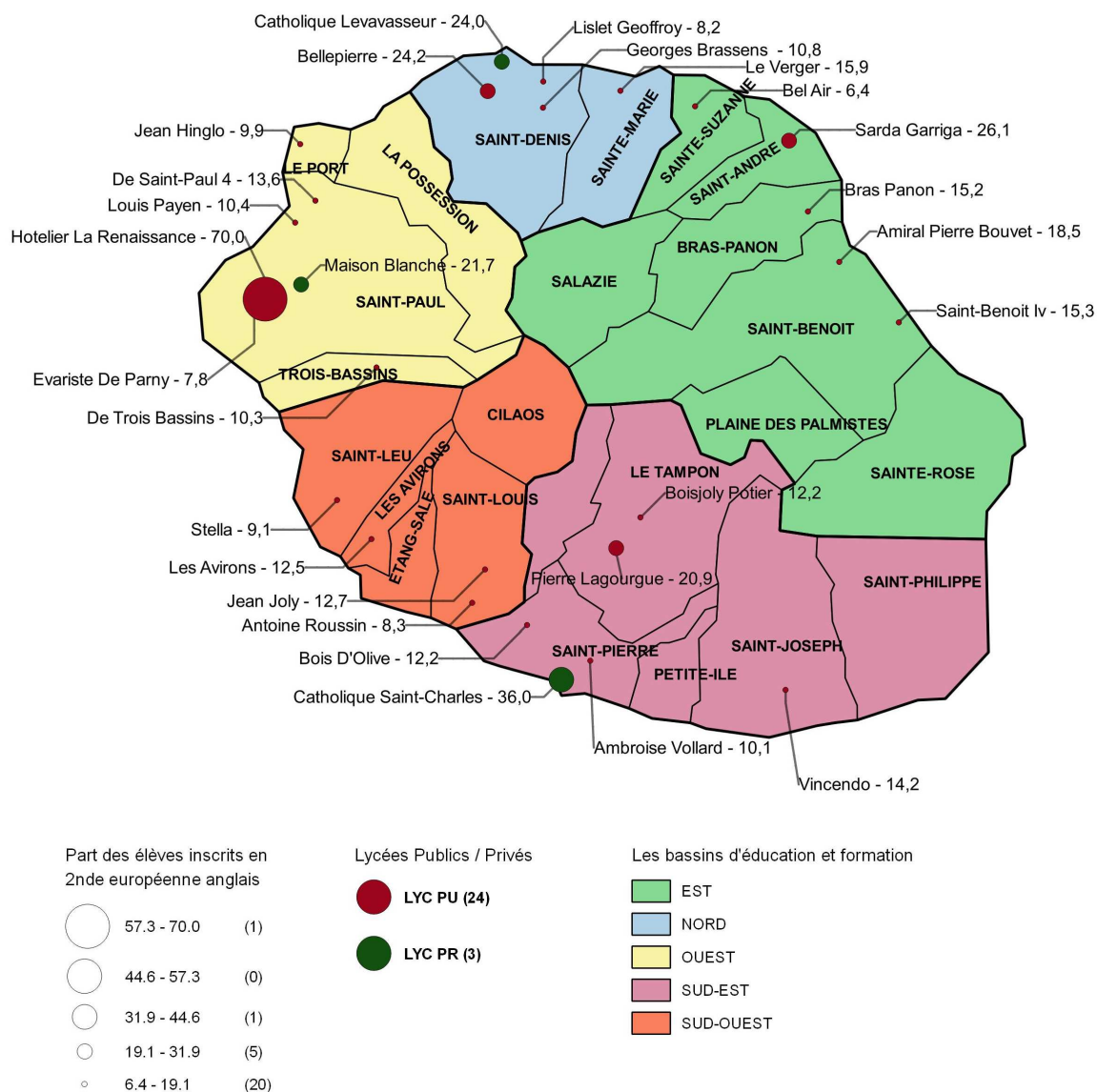
Les bassins d'éducation et de formation



## Carte des sections européennes en lycées

### Les effectifs d'élèves inscrits en 2<sup>nd</sup>e section européenne anglais

Les sections européennes anglais sont présentes dans 30 lycées (LGT, LPO) sur 32 (27 publics et 3 privés). Elles totalisent 3 053 lycéens de la 2<sup>nd</sup>e à la terminale, inscrits dans ces sections (11,7%). En 2<sup>nd</sup>e GT, 27 lycées (dont 3 privés) offrent cette formation, pour un total de 1120 élèves (12,1%).

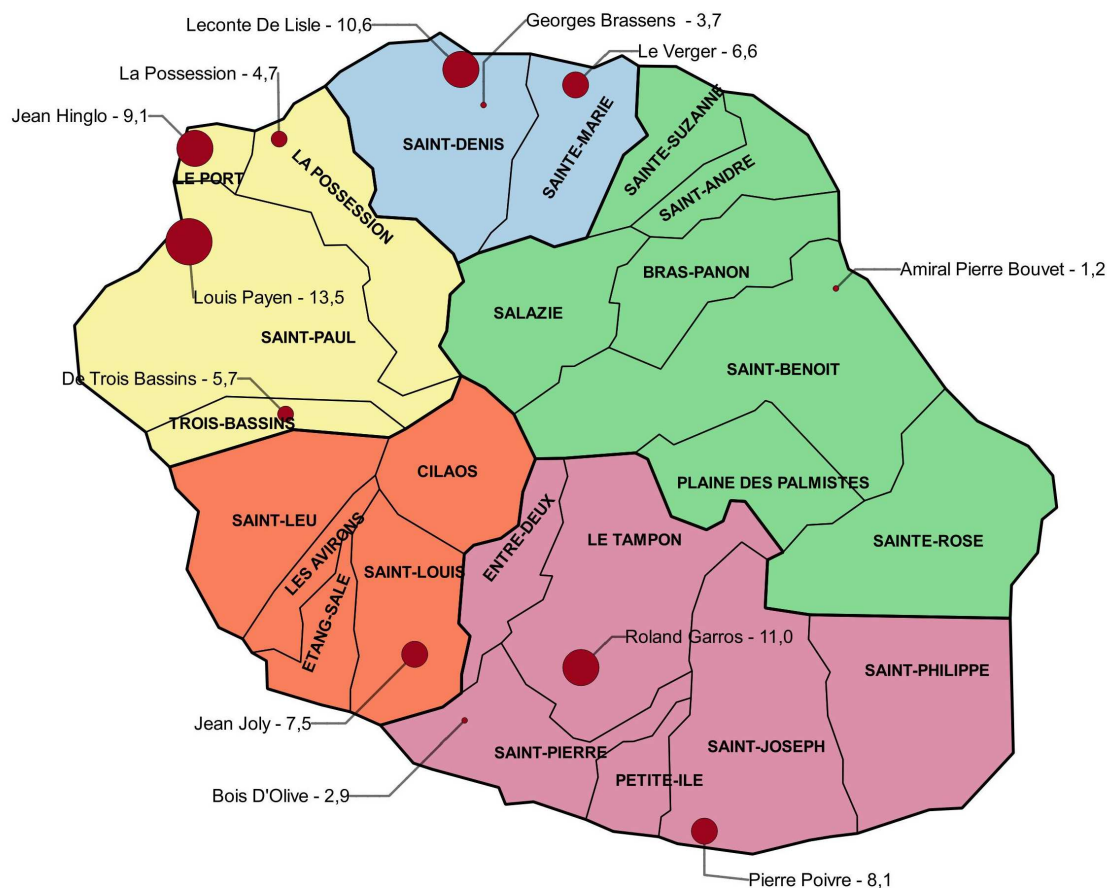




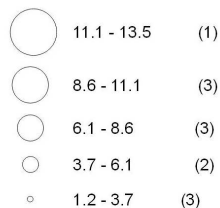
## Les effectifs d'élèves inscrits en 2<sup>nd</sup>e section européenne allemand

Les sections européennes allemand sont présentes dans 12 lycées (LGT, LPO) sur 32, uniquement dans le secteur public et principalement sur le Nord, l'Ouest et le Sud de l'île. Elles concernent 661 lycéens de la 2<sup>nd</sup>e à la terminale (2,5%).

Au niveau 2<sup>nd</sup>e GT, 276 élèves sont inscrits en section européenne allemand (3,0%).



Part des élèves inscrits en 2<sup>nd</sup>e européenne allemand



Lycées Publics / Privés



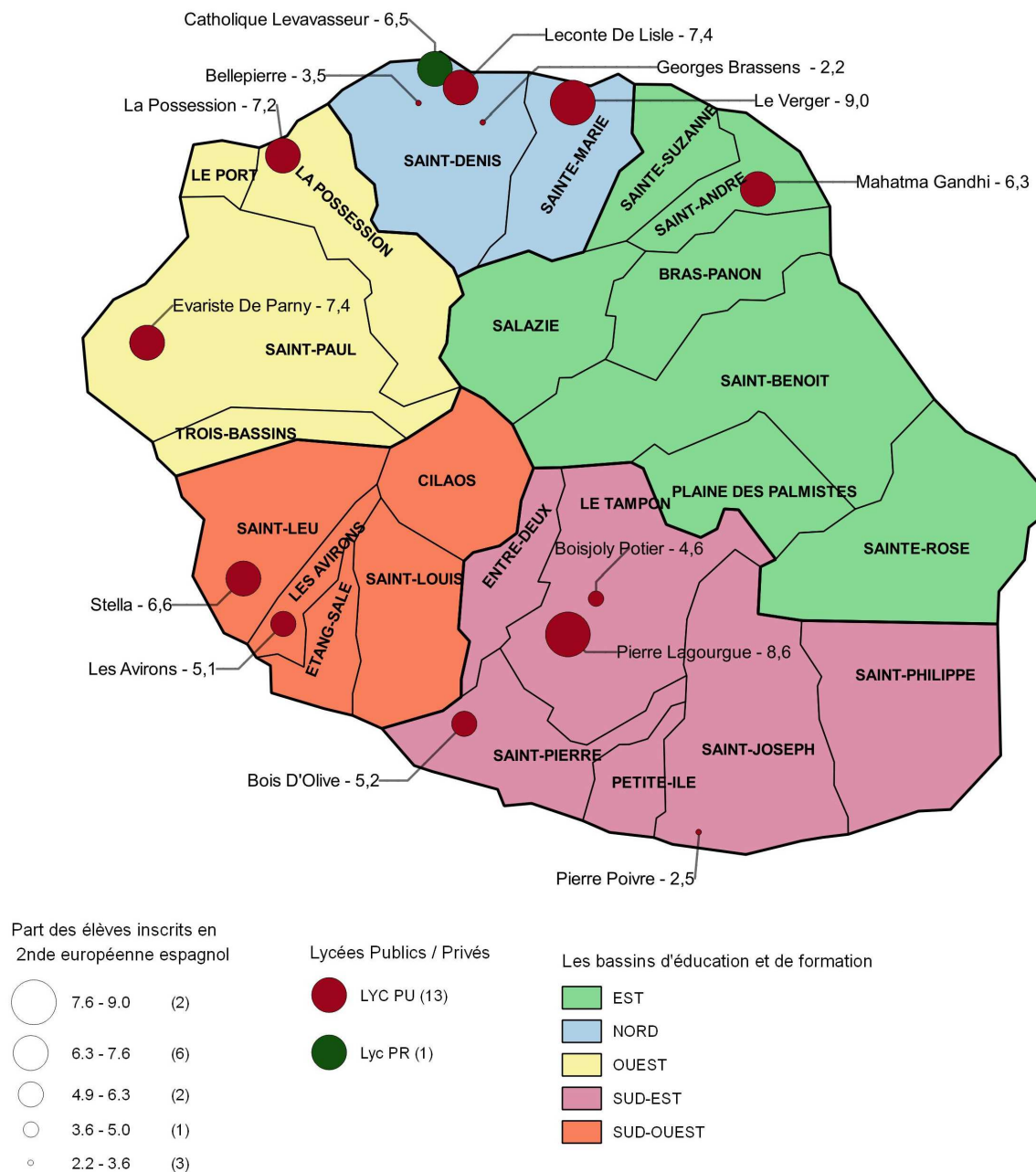
Les bassins d'éducation et de formation



## Les effectifs d'élèves inscrits en 2<sup>nd</sup>e section européenne espagnol

A la rentrée 2016, 16 lycées (LGT, LPO) sur 32 (15 publics - 1 privé) proposent des sections européennes espagnol. Elles totalisent 771 lycéens de la 2<sup>nd</sup>e à la terminale (3%).

Au niveau 2<sup>nd</sup>e, 264 élèves sont inscrits dans ces sections européennes (2,8%) dans 14 lycées (dont 1 privé).

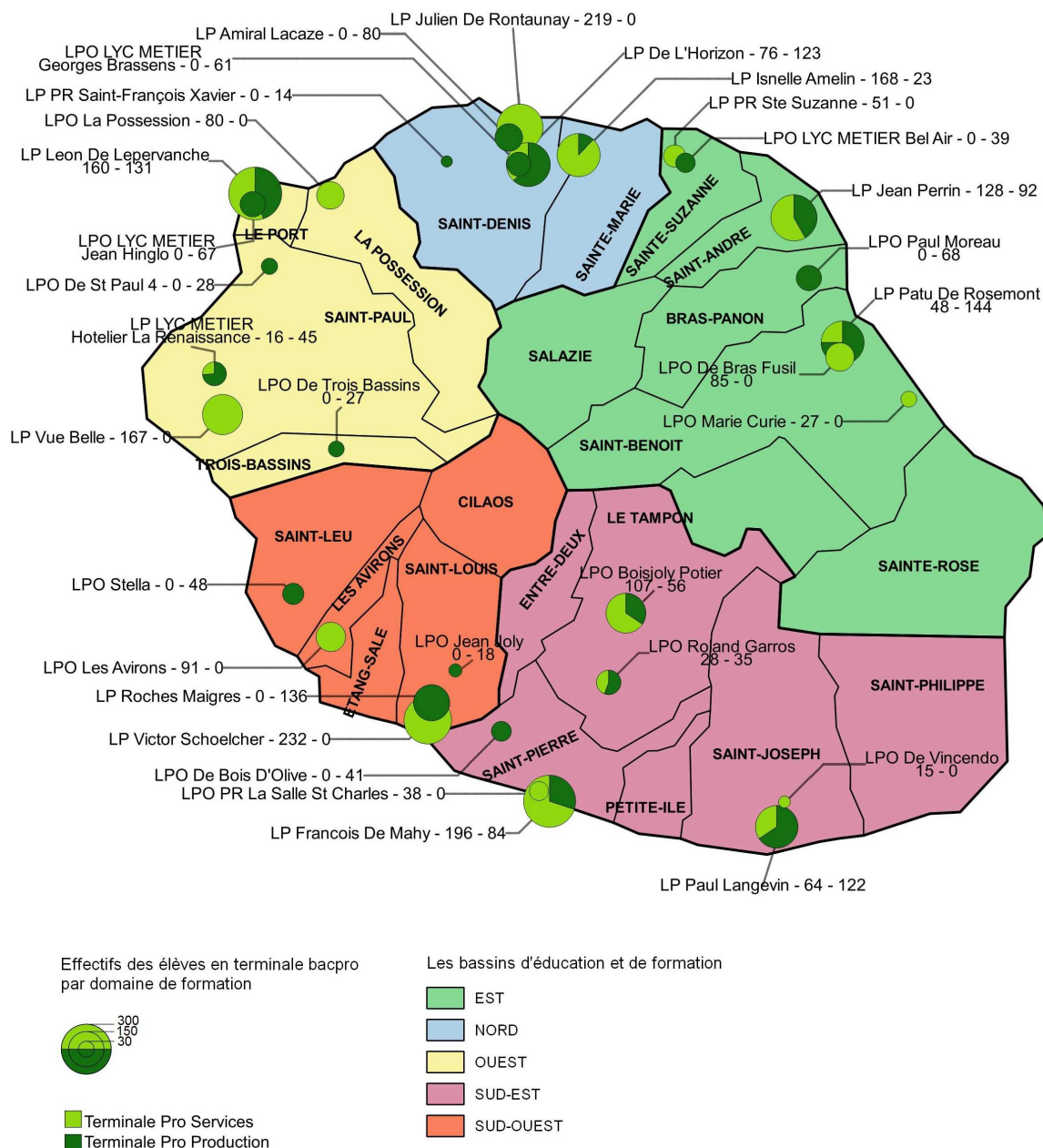


## Les formations par domaine

### Carte des Terminales Bac professionnel par domaine de formations

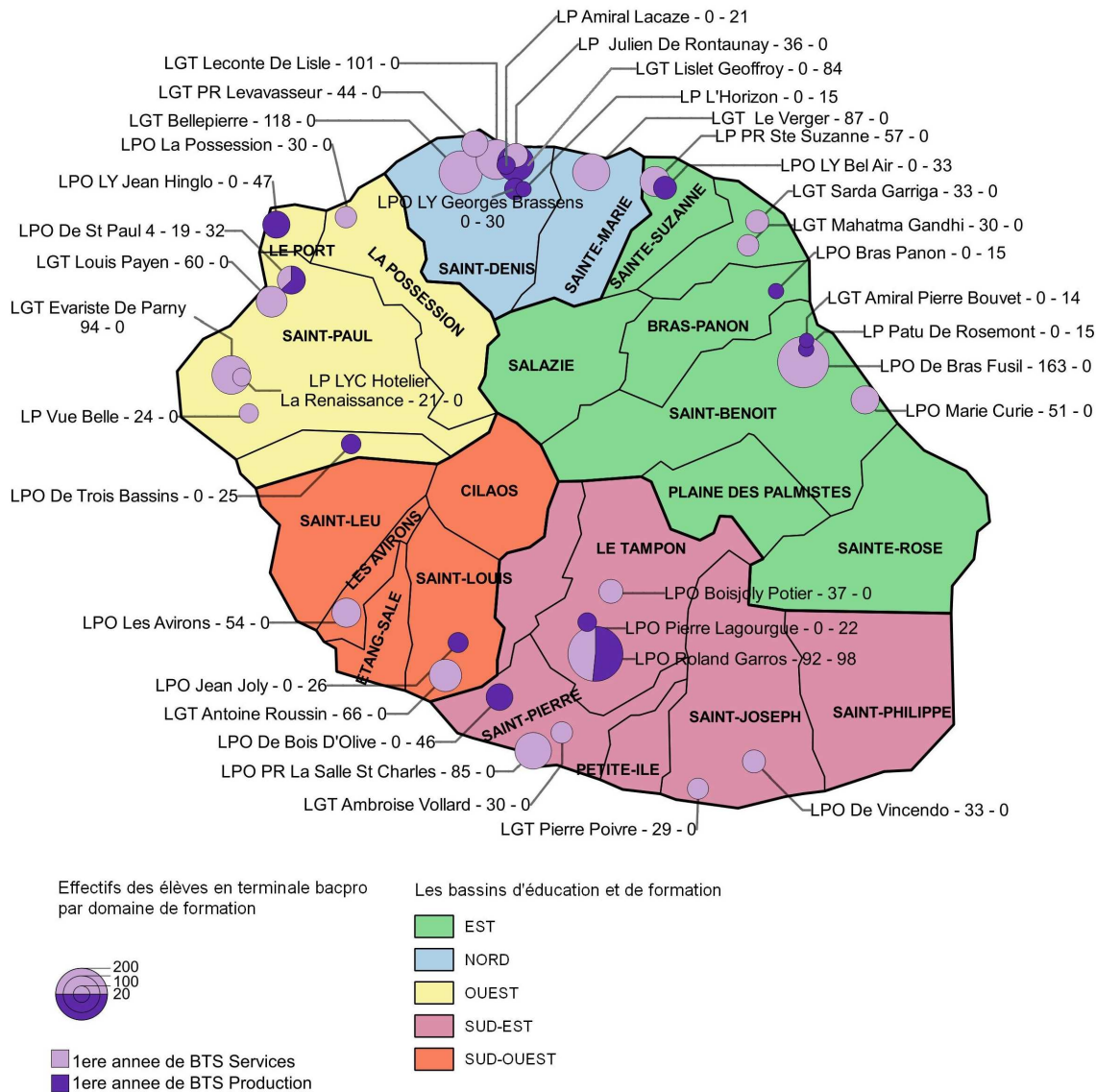
A la rentrée 2016, l'académie comptabilise 3 478 élèves en terminale bacpro répartis sur l'ensemble des 32 lycées publics et privés proposant de l'enseignement professionnel (17 LPO, 15 LP). La part des formations du domaine des services est un peu plus élevée que celles du domaine de la production : presque 6 lycéens de terminale bacpro sur 10 (57%) prépare une formation dans le domaine des services.

Tous les lycées (LP, LPO) ne proposent pas des formations dans les 2 domaines : 12 établissements ont uniquement des formations en production, et 10 établissements uniquement dans le domaine des services.



## Carte des 1<sup>ère</sup> année de BTS par domaine de formation

A la rentrée 2016, 35 lycées sur 47 (LGT, LPO, LP) proposent des formations en BTS et regroupent plus de 3400 étudiants dont près de 1800 en 1<sup>ère</sup> année. Le domaine des services est prépondérant : près des trois quarts des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de BTS (73,8%) sont inscrits dans ce domaine. Seulement 13 lycées proposent une section de BTS dans le domaine de la production (contre 24 lycées dans le domaine des services).



Rectorat de La Réunion  
Division des Structures et des Moyens  
DSM 4 - Statistiques et indicateurs de pilotage  
24, avenue Georges Brassens  
CS71003  
97743 Saint-Denis Cedex 9  
sdeva@ac-reunion.fr

Directeur de la publication : Vêlayoudom MARIMOUTOU

Rédacteur en chef : Fabrice PAYET

Coordination : Stéphanie DELVOYE

Rédacteurs : Stéphanie DELVOYE, Sandrine LAI-WAI, Françoise LEGROS, Éric PARVEDY, Fabrice FLAVIGNE

Assistante de diffusion : Karine BUISSON-DE-LARICHAUDY

Impression : Atelier de reprographie du rectorat

N° ISSN: 0987-3198